

### **Chapitre 3 : l'étude empirique**

L'objet de ce chapitre est de présenter les résultats de l'enquête que nous avons menée dans la région de Sidi Bel Abbès et d'Oran auprès d'un échantillon d'entreprises de différentes tailles. Mais avant cela, nous décrirons dans la première section l'environnement institutionnel en Algérie. Dans la seconde section, nous présenterons la méthodologie de recherche qui nous a permis de recueillir les informations nécessaires pour notre enquête. Dans la dernière section, nous présenterons les principaux résultats trouvés après le traitement des questionnaires ainsi que l'interprétation que nous avons fournie pour expliquer ces résultats.

#### **Section 1 : l'environnement institutionnel et entrepreneuriat en Algérie**

Cette section s'intéresse à l'environnement des affaires qui caractérise l'économie algérienne. Nous commencerons par citer les principales réformes mises en œuvre dans les administrations publiques algériennes. Ensuite, nous parlerons des caractéristiques des entreprises algériennes et le climat des affaires dans lequel elles opèrent. Pour cela, nous nous appuyerons sur les rapports des institutions internationales qui mesurent la qualité institutionnelle en Algérie.

#### **1. Réforme de l'administration publique algérienne**

##### **1.1. La période socialiste**

Après l'indépendance, l'administration algérienne, comme un organe organisé avec des fonctionnaires et une réglementation prêts à la faire fonctionner, a tenu une place centrale dans le projet social algérien. Cependant, les réformes mises en œuvre pour la moderniser sont restées insuffisantes. Pendant l'époque socialiste, soit de 1962 à 1989 et en particulier durant les deux premières décennies, l'administration a subi beaucoup de changements qui visaient à l'adapter à la fondation d'un Etat socialiste. Ces changements n'avaient pas pour objectif de la moderniser mais plutôt de construire un appareil administratif robuste à la disposition du pouvoir politique et qui avait pour fonction la gestion et le contrôle de la société (Essaid, 1996, pp. 343-344).

Durant cette période, la réforme administrative a été attribuée à différentes instances : au Ministère de l'intérieur pour une durée de 17 ans soit de 1965 à 1982, au Commissariat à la réforme et à l'innovation administrative de 1984 à 1987 et enfin aux différents ministères de 1987 à 1994. Toutefois, malgré la longue durée des réformes, les résultats n'ont pas été visibles sur le terrain (Essaid, 2016, p.44). Au cours des années quatre-vingts, les réformes prennent un nouvel essor, les pouvoirs publics décident d'améliorer le système administratif plutôt que de le réformer en profondeur. Ces réformes visaient à simplifier et faciliter la vie aux citoyens à cause de l'importance du phénomène bureaucratique qui accablait la légitimité de l'Etat (Essaid, 1996, p.344).

## **1.2. La période de transition**

Cette période commence après les réformes économiques entamées en 1988 et de la nouvelle constitution de 1989, dans laquelle l'Etat s'engage à adopter la voie libérale. Un nouveau discours apparaît pendant cette période sur la modernisation de l'administration. Le manque de ressources financières, l'incompressibilité de la demande sociale et les contraintes imposées par le FMI, force l'Etat à rechercher une gestion optimale et une rationalité managériale. Cette modernisation a pris deux voies, à savoir : « le moins d'Etat » et « le mieux d'Etat ».

### 1.2.1. Le « moins d'Etat »

Ce processus s'est réalisé à travers trois procédures principales:

#### ***L'autonomisation des entreprises publiques***

En empruntant la voie libérale, l'Etat devait réduire son contrôle sur l'économie et laisser le champ libre aux forces du marché, en commençant par les entreprises publiques qui étaient sous le contrôle total de l'Etat. Le gouvernement décide de garder la propriété de leur capital et de soumettre leur gestion aux règles du droit commercial. Toutefois, la faillite structurelle de ces entreprises à cause de leur gestion bureaucratique et leur manque de liberté, oblige l'Etat à procéder à des privatisations dont les résultats sont décevants. L'échec de ce processus s'explique par la complexité et de la lourdeur des procédures de privatisation et de la persistance de l'Etat à vouloir garder le contrôle sur ces dernières (Essaid, 1996, p.345).

#### ***La démonopolisation***

Cette stratégie consiste à réduire le monopole des entreprises publiques sur les différents secteurs économiques. Elle a ainsi touché plusieurs secteurs d'activité économique et sociale tels que le commerce extérieur, l'investissement, le transport, la presse écrite,...Cependant, cette méthode n'a pas eu l'effet escompté à cause, à la fois de l'absence d'un marché concurrentiel pratique et de l'imposition de barrières administratives, fiscales et douanières pour protéger les entreprises étatiques.

#### ***La déréglementation***

La déréglementation est une démarche obligatoire que l'Etat algérien devait adopter pour passer d'une économie administrée à une économie de marché. Cette procédure a permis à de nombreuses activités d'être régies par le droit privé. Cependant ce processus de déréglementation que le gouvernement a emprunté était très limité. Ainsi, la dérégulation qui permet de garantir facilité, simplicité, souplesse et rapidité était suivi par un processus contradictoire de re-réglementation. En effet, les mesures prises pour assurer le « moins d'Etat » étaient importantes mais l'Etat maintenait

son contrôle sur l'économie toute entière via les différents instruments de sa réglementation, en l'occurrence : la fiscalité, les taxes douanières, les incitations politiques, ...Même les activités qui ont échappé à son contrôle direct, étaient soumises à son emprise indirecte par son pouvoir législatif et réglementaire via l'imposition de contraintes administratives et de normes techniques. De ce fait, le nombre impressionnants de réformes et mesures visant à moderniser l'administration publique via le processus du « moins d'Etat » était loin d'être satisfaisant dans le cas de l'Algérie .

### 1.2.2. Le « mieux d'Etat »

Cette stratégie vise à rendre l'administration plus efficace à travers des mesures que nous allons citer :

#### ***La démocratisation de l'administration***

L'objectif de cette stratégie était de valoriser le fonctionnaire afin de le motiver dans son travail et de satisfaire les citoyens. Pour ce faire, le gouvernement a autorisé le pluralisme syndical et le droit de grève. Malheureusement, l'Etat continuait à octroyer des faveurs à l'UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens), qui en échange garantissait la stabilité sociale et menait les campagnes électorales. La démocratisation politique a permis l'ouverture de l'administration sur la société civile. Sa place au sein de la société a été revue. Elle n'est plus considérée comme un acteur unique incontesté et incontestable. Grâce à leur droit de grève, les fonctionnaires de cette administration sont devenus plus exigeants (Essaid, 1996, pp. 346- 348).

#### ***L'organisation de l'administration***

L'administration locale était sujette à une réforme dans le sens de la décentralisation. Il s'agit de donner plus d'autonomie aux collectivités locales, en réduisant le contrôle excessif par les autorités supérieures. Dans ce sens, le Maire bénéficiait d'un plus grand pouvoir dans le domaine de la gestion du personnel et l'élaboration de l'organigramme. Toutefois, les champs les plus importants que le Maire était sensé gérer, sont restés sous le contrôle des autorités centrales, à savoir l'adoption du budget, la création de services publics, la passation de contrats de concession, l'octroi des marchés publics ...De plus, la majorité des communes ne bénéficiaient pas d'une autonomie financière.

Sur le plan technique, la commune était aussi sous l'autorité de l'Etat à cause de l'absence de cadres qualifiés. Par conséquent, Au lieu d'être consolidée, la décentralisation était affaiblie en redonnant au Wali le pouvoir sur les collectivités locales et les services extérieurs (Essaid, 1996, pp. 331-352).

### ***La relation de l'administration avec le citoyen***

L'administration algérienne laisse apparaître une très mauvaise image en termes d'efficacité et de légitimité. En effet, les citoyens n'ont pas cessé de montrer leur mécontentement envers l'excès de bureaucratie à travers des lettres envoyées à la presse. Ce phénomène témoigne du mépris de l'administration vis-à-vis du citoyen. « *Cette vision, propre à l'État gendarme du siècle dernier, est superbement exprimée par le droit administratif qui tisse une relation inégalitaire avec le citoyen au profit de l'administration* ». Devant cette bureaucratie administrative tolérée par l'Etat et les recours qui restent sans suite, les citoyens deviennent désespérés. Ce n'est que vers les années quatre vingt que le gouvernement prend conscience de l'ampleur de ce phénomène. Suite à cela, les pouvoirs décident de remédier à ce problème en prenant des mesures qui sont restées sans résultats visibles.

En effet, ces mesures visaient à rétablir la relation entre l'administration et le citoyen par la promesse d'un meilleur accueil des usagers, leur donner l'information dont ils ont besoin, l'allégement des procédures administratives, la réduction des délais d'attente, la sanction des fonctionnaires indociles... Or, le manque de contrôle et de suivi de ces administrations a entraîné la réapparition des anciennes habitudes bureaucratiques. En outre, certains problèmes liés à l'administration n'ont même pas été soulevés, à savoir le droit à l'information, le pouvoir discrétionnaire des administrateurs... Le citoyen fait face à de nombreuses difficultés, car pour lui, un simple accès à l'information ou la demande d'un simple document est un vrai parcours du combattant (Essaid, 1996, pp.355- 356).

### ***L'efficacité de l'administration***

Malgré son rôle dans la gestion des investissements financés par les recettes des hydrocarbures et sa participation dans la construction des écoles, usines, universités, infrastructures ; l'administration publique algérienne manquait d'efficacité du fait de son coût très élevé, de ces longs délais et de sa mauvaise qualité. Les réformes entreprises par l'Etat pour améliorer l'administration publique ne l'ont pas rendu plus efficace. Au contraire, la complexité des procédures, les longs délais, la lourdeur bureaucratique et l'absence des responsabilités de la part des échelons inférieurs et subalternes caractérisent l'administration algérienne. Nous pouvons conclure que les mesures prises par les autorités publiques concernant le « mieux d'Etat » sont restées insuffisantes pour garantir la performance et l'efficacité de l'administration.

### **1.3. Les années deux mille**

Jusqu'aux années quatre vingt dix, la bureaucratie était considérée comme un simple dysfonctionnement administratif. Donc, un simple allégement des procédures permettait d'améliorer la performance de l'administration publique. Suite à la crise économique qui a touché le

pays à la fin des années quatre vingt, le gouvernement a pris conscience de la gravité du phénomène bureaucratique. Il s'est rendu compte que la bureaucratie était un problème beaucoup plus profond d'ordre politique et social, « *de par les effets pervers que la bureaucratie génère en termes de clientélisme, de passe-droits, de corruption et de violence sociale, symbolique ou physique, au point de menacer la stabilité et la cohésion sociale en raison des injustices qu'elle génère* » ( Essaid, 2016, p.34).

### 1.3.1. La réforme administrative n'est pas une priorité

La réforme de l'administration s'est faite à maintes reprises par le gouvernement durant les années deux mille, mais dans la majorité des situations l'Etat ne lui a pas accordé l'importance qu'elle méritait. En effet, dans la plupart des cas, la réforme administrative n'a pas été rattachée à l'autorité adéquate ou n'a pas été seule comme c'est le cas en 2014 où elle a été juxtaposée à la fonction publique.

La réforme administrative était perçue seule sans être associée à une autre activité en 2000 avec le comité de la réforme des structures et des missions de l'Etat, en 2003 et 2006 par la direction générale de la réforme administrative, en 2013 auprès du premier ministre chargé de la réforme du service public et enfin en 2016 par l'observatoire national du service public (Essaid, 2016, p.43).

La réforme de l'administration vise à alléger l'appareil administratif de l'Etat, améliorer son organisation et utiliser des techniques modernes au sein de ces administrations. Plusieurs décrets présidentiels ont été définis à ce sujet, nous citons par exemple le décret exécutif n° 14-193 (Essaid, 2016, p.52). Ce décret porte sur l'organisation de la direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative. Nous remarquons que la réforme de l'administration n'est pas seule. Elle est associée à la fonction publique. L'article n° 01 aborde la notion de la réforme administrative qui a pour objectif d'adapter l'administration aux évolutions économiques et sociales et aux besoins des citoyens. Pour ce faire, le décret exécutif n° 14-193 du 3 juillet 2014 qui fixe les attributions du directeur général de la Fonction publique et de la réforme administrative, suggère :

« *D'étudier et d'évaluer le fonctionnement de l'administration publique et de proposer toute mesure visant l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique* » ;

« *De veiller à l'adéquation entre les besoins du développement socio-économique et l'organisation de l'appareil administratif* » ;

« *D'étudier et de proposer toute mesure susceptible de valoriser le travail administratif et de le rentabiliser* » ;

« *D'étudier et de proposer toute mesure visant à normaliser et à simplifier les formalités et les procédures administratives* » ;

« D'émettre un avis technique préalable sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'organisation et au fonctionnement des institutions et administrations publiques »

« D'étudier et de proposer toute mesure visant à vulgariser les procédures administratives ».

« D'étudier et de proposer toute mesure permettant l'amélioration des conditions d'accueil, d'information et d'orientation des citoyens »

« D'étudier et de proposer toute mesure visant la promotion des actions de proximité et d'écoute envers les usagers du service public ».

Concernant la proposition liée à la simplification des procédures administratives et en se basant sur les données fournies par la Banque Mondiale (Doing business, 2014, 2015, 2016), nous remarquons que le score global de la facilité à faire des affaires a diminué entre 2014 et 2016. Alors qu'il était à 48,36 en 2014 il est descendu à 45,53 en 2015 et à 45,75 en 2016. En effet si nous prenons l'exemple du nombre de procédures ou le délai requis pour la création d'une entreprise ou pour l'obtention d'un permis de construction, il s'avère qu'il n'y a aucun changement. Le temps nécessaire pour obtenir un permis de construction a même augmenté entre 2014 et 2016 (218 jours en 2014 et 226 jours en 2016). Nous pouvons conclure, selon cet exemple, que cette réforme administrative présente dans le décret ne semble pas avoir été appliquée sur le terrain.

Selon Frédéric Colin « *La simplification implique une action dédiée de correction des dérives de la complexification. Un effort de réduction administrative est donc nécessaire et engage les deux dimensions de l'administration : organique et fonctionnelle* » (Colin, 2016, p 4). La question de la simplification est une problématique réelle qui ne devrait pas être prise à la légère et qui ne peut pas être réalisée avec de simples textes écrits sous forme de décrets qui ne déterminent même pas les mécanismes par lesquels elle peut être appliquée.

### 1.3.2. Efficacité de l'administration

Nous nous focalisons ici sur un point essentiel qui est le temps. Aucun texte juridique n'aborde clairement la question du temps qui représente le symptôme le plus grave du phénomène de la bureaucratie, pourtant ce facteur ne nécessite pas des moyens financiers. Les citoyens peuvent très rarement imposer des délais à l'administration. Ils n'ont simplement pas ce droit. En revanche, l'administration exige des usagers le respect des délais qu'elle impose.

Si le citoyen ne respecte pas ses obligations, l'administration le sanctionne à sa manière, par exemple elle lui coupe l'électricité, lui rejette un dossier, lui supprime une ligne téléphonique (Essaid, 2016, p. 57).

## 2. Caractéristiques de l'entrepreneuriat en Algérie

### 2.1. L'évolution des PME algériennes

La création des entreprises reste le déterminant essentiel de perspectives économiques. Ainsi, les entreprises contribuent à l'augmentation du PIB et à la création d'emploi. Ayant un taux de chômage des jeunes qui excède les 28%, le développement des entreprises représente la solution à ce phénomène (Lamiri, 2019). La création des PME en Algérie reste très faible comparée à la moyenne mondiale. En 2017, le nombre de PME algériennes était de 20 PME/1000 habitants alors que la moyenne mondiale est de 45-60 PME/1000 habitants (El Watan, 2017).

**Tableau 01 : Le nombre et la densité des PME en Algérie entre 2013-2018**

Année	PME privées (personne morale)	Pme privées (personne physique)	Total des PME privées	PME publiques	Densité des PME (personne morale <sup>1</sup> )
2013	441964	305423	747387	547	13
2014	482130	338064	820194	544	14
2015	520875	375404	896279	532	15
2016	577386	436251	1013637	438	17
2017	595810	464215	1060025	264	17
2018	628219	464689	1092908	262	15

Source : synthèse effectuée à partir de données des bulletins d'information statistique de la PME n° 23, 25,27, 29, 31,33.

D'après ce tableau, nous remarquons que le taux de création des PME privées par an est en diminution (9,74% entre 2013-2014 ; 9,27% entre 2014-2015 ; 13,09% entre 2015-2016 ; 4,57 % entre 2016-2017 et 3,1 % entre 2017-2018) à l'exception de l'année 2016 où le nombre de PME privées a augmenté de 117358 par rapport à 2015, mais plus de la moitié de ces entreprises créées étaient des entreprises individuelles. Nous constatons que l'évolution des PME en Algérie reste très modeste.

Concernant la densité des PME, nous constatons qu'elle n'a presque pas changé entre 2013 et 2018. Le nombre d'entreprises créées pour 1000 habitants est très faible comparé à la moyenne mondiale qui est, selon le bulletin d'information statistique de la PME en Algérie, de 45 PME pour 1000 habitants. Ceci montre que les efforts de l'Etat pour le développement des PME restent insuffisants, particulièrement dans l'amélioration du climat des affaires, car les individus trouvent

<sup>1</sup>Nombre de PME créées pour 1000 habitants

des difficultés pour fonder une entreprise, en l'occurrence la complexité des procédures administratives.

**Tableau02: le nombre de cessation d'activité des PME privées entre 2013-2018**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cessation d'activité	2661	2676	2362	12650	9941	21139

Source : synthèse effectuée à partir de données des bulletins d'information statistique de la PME n° 23, 25,27, 29, 31,33.

Nous remarquons sur la base de ces données que le nombre des entreprises privées qui ont cessé leur activité, soit parce qu'elles ont fait faillite ou qu'elles ont rejoint le secteur informel, augmente d'année en année. En effet, entre 2013 et 2018, le nombre de cessation a augmenté de 18478, reste à connaître les causes de cette augmentation.

## 2.2. Les traits de l'entrepreneuriat en Algérie

### 2.2.1. Les indicateurs de l'entrepreneuriat en Algérie

Nous allons donner dans le tableau ci-dessous, un ensemble d'indicateurs décrivant l'activité entrepreneuriale en Algérie

**Tableau 03: Quelques indicateurs de l'entrepreneuriat en Algérie**

Année	2009	2011	2012	2013
Les opportunités perçues (perceived opportunities)	48,42	54,26	45,65	61,86
Les capacités perçues (perceived capabilities)	52,06	59,60	54,10	55,51
Taux de la peur d'échec (fear of failure rate)	30,89	43,11	35,44	32,95
Intentions entrepreneuriales (entrepreneurial intentions)	22,26	41,76	21,27	36,02
Indice de motivation ( Motivational Index)	/	1,27	1,58	2,92

Source : Synthèse effectuée à partir de la base de données du Global Entrepreneurship Monitor (GEM)

Nous remarquons que les données sur les indicateurs de l'entrepreneuriat en Algérie sont très limitées (l'Algérie n'a participé à l'enquête effectuée par GEM qu'à quatre reprises).

Commençant par le premier indicateur : les opportunités perçues, cet indicateur calcule le pourcentage des individus âgés de 18 à 64 ans qui perçoivent des opportunités intéressantes pour créer une entreprise dans la région où ils habitent. Quant aux capacités perçues, elles indiquent le pourcentage des individus âgés entre 18 et 64 ans et qui pensent avoir les qualifications et les connaissances nécessaires pour créer une entreprise. Le GEM considère ces deux indicateurs comme les déterminants des entrepreneurs potentiels dans la société.

Entre 2009 et 2013 le nombre d'individus ayant trouvé des opportunités pour fonder une entreprise a augmenté. Environ la moitié des individus appartenant à cette catégorie d'âge perçoivent des avantages pour fonder une entreprise et plus de la moitié d'entre eux pensent qu'ils sont capables de créer une entreprise. Ce chiffre est proche de la moyenne de la région MENA : 57,2 % en 2017 (GEM, 2017, p 20). Ces chiffres sont assez encourageants. Ils sont importants dans le sens où ils peuvent dans une certaine mesure déterminer si une personne a l'intention de créer une entreprise ou non.

En ce qui concerne le taux de la peur de l'échec, qui évalue le pourcentage des individus percevant de bonnes opportunités mais qui indiquent que la peur de l'échec les empêcherait de créer une entreprise, les chiffres sont un peu élevés. En moyenne 35,6 % d'entre eux craignent que la possibilité d'échec de leur projet les décourage à le réaliser. Ceci peut être expliqué par l'environnement institutionnel en Algérie qui est caractérisé par l'inefficience, la bureaucratie, le favoritisme...etc., et qui dissuadent un nombre important d'individus de monter leur propre entreprise.

A propos des intentions entrepreneuriales, cet indicateur mesure le pourcentage des personnes âgées de 18 à 64 ans qui sont des entrepreneurs latents et qui ont l'intention de créer une entreprise dans les trois années qui suivent. En Algérie, en moyenne 30 % des entrepreneurs latents envisagent de créer leur propre firme, quant aux autres ils ne veulent pas prendre ce risque. Malgré le fait qu'ils perçoivent des opportunités dans l'activité entrepreneuriale, ils n'ont pas l'intention de devenir entrepreneur. Ceci peut être expliqué par plusieurs raisons, à savoir les barrières administratives, la difficulté d'accès au financement, la concurrence ou encore l'absence d'une culture entrepreneuriale.

### 2.2.2. Le caractère familial des entreprises algériennes

Pour les PME privés, le capital est soit possédé par une personne ou il est partagé entre plusieurs individus. Dans le premier cas, le propriétaire exerce plusieurs fonctions, il est à la fois détenteur du capital et dirigeant de son entreprise. Les entrepreneurs algériens accordent une grande importance au rôle social de leur entreprise dans le sens où le travail se fait dans le réseau familial. En effet, la majorité des entreprises algériennes choisissent leurs employés sur la base des réseaux familiaux et tiennent peu compte des critères de qualifications et de compétences (Lachachi, 2014, p. 35).

L'entreprise familiale est une forme très ancienne de l'organisation. Ce modèle d'entreprise joue un rôle important dans le développement économique des pays et en particulier dans les économies des pays sous-développés. Dans le cas de l'Algérie, il existe plusieurs définitions de l'entreprise familiale, nous en retenons deux qui ont été adoptée dans la littérature économique algérienne.

**La première définition** est donnée par Allouche et al. (2008), citée dans (Oudjedi *et al.*, 2017) :

« Sera considérée comme familiale, l'entreprise au sein de laquelle un ou plusieurs membres d'une même famille étendue ou de plusieurs familles influencent significativement son développement par la détention de droits de propriété sur le capital, en faisant prévaloir des liens de parenté dans l'exercice du processus de choix des dirigeants, qu'ils soient issus de la famille ou recrutés à l'extérieur, en affichant la volonté de transmettre l'entreprise à la prochaine génération et en sachant le poids de l'entreprise à la prochaine génération et en sachant le poids de l'entreprise sur les intérêts et objectifs de la famille » ( Oudjedi *et al.*,2017, pp. 3-4).

**La deuxième définition** est inspirée de celle de Westhead et Cowling et tient compte de la taille des PME, « Les PME familiales sont des entreprises dont les propriétaires détiennent au moins 50 % des capitaux et au moins un propriétaire est impliqué dans la gestion de l'entreprise et emploient moins de 250 salariés » (Merzouk & Abedou, 2015, p. 25). Une enquête effectuée par des chercheurs algériens (Merzouk & Abedou, 2015) montre que les entreprises familiales en Algérie sont plus performantes en matière de croissance.

En effet, leur étude effectuée en 2012 qui a touché 192 PME activant dans le secteur industriel a révélé que 62% des entreprises ont réalisé une croissance positive dont 58,5% sont des entreprises familiales qui emploient 54,67 % de la main-d'œuvre manufacturière. Le niveau de formation du dirigeant joue un rôle important dans la croissance des entreprises. La même étude a montré que les propriétaires des entreprises familiales ont un meilleur niveau d'éducation, une meilleure expérience professionnelle, prennent plus de risque et entretiennent de meilleures relations avec les parties prenantes (Merzouk & Abedou, 2015, pp. 27-28). Toutefois, les entreprises familiales présentent plusieurs inconvénients, nous citons quelques uns.

Les conflits émotionnels et cognitifs liés à la prise de décision au sein de ces entreprises (Cheddache, 2012, p. 63).

L'espérance de vie des entreprises familiales est courte (24 ans en moyenne) par rapport à leur homologues non familiales est de 45 ans.

Le problème de transmission qui est considéré comme la plus grande contrainte de ces entreprises. Seulement 15 % d'entre elles atteignent la troisième génération. En effet, les chefs d'entreprises familiales trouvent des difficultés pour la préparation de leur succession qui réside dans le transfert du patrimoine et du pouvoir aux autres membres de leur famille. Dans la majorité des cas, les patrons de ces entreprises cèdent leur firme à un manager appartenant à leur famille par crainte que leur entreprise ne tombe dans les mains d'un étranger.

Les entreprises familiales ont deux priorités essentielles, à savoir leur survie et leur développement ; mais parfois la stratégie de croissance de la firme requiert des ressources financières supplémentaires que les membres de la famille ne peuvent pas procurer.

Dans ce cas, le patron se trouve dans l'obligation d'emprunter ou d'ouvrir son capital à des investisseurs étrangers. Ainsi, ces deux solutions vont à l'encontre du principe d'indépendance financière.

Les problèmes liés à l'interaction entre l'entreprise et la famille qui suscitent des désaccords entre les générations et portent parfois préjudice à l'entreprise.

Problèmes liés à la relation d'entente entre le dirigeant propriétaire et le manager extérieur qui n'ont souvent pas le même objectif, ce qui risque de compromettre le bon fonctionnement de l'entreprise (Cheddache, 2012, pp 71,72, 73).

### **2.3. Les contraintes de l'entrepreneuriat en Algérie**

Les entrepreneurs algériens font face à de nombreux obstacles qui entravent leurs activités quotidiennes, nous allons citer les principaux freins à l'entrepreneuriat en mettant l'accent sur les contraintes bureaucratiques.

#### 2.3.1. Les contraintes liées au secteur informel

Le secteur informel, appelé aussi l'économie parallèle est défini par le Bureau International du Travail (BIT), d'après la résolution de la 15<sup>e</sup> conférence internationale des statisticiens de travail du BIT de 1993 comme « *un secteur constitué des unités économiques (non agricoles) qui appartiennent, en tant qu'entreprises individuelles, au secteur institutionnel des ménages, qui ne tiennent pas une comptabilité complète et dont la personnalité juridique est confondue avec celle des ménages dont elles dépendent et qui ne sont pas enregistrées* » (Bellache, 2013, pp. 165-166).

" Le secteur informel est constitué des entreprises informelles de travailleurs à compte propre (entreprises familiales) employant des aides-familiales ou des salariés occasionnels et des entreprises d'employeurs informels (micro-entreprises) qui peuvent employer un nombre restreint des travailleurs permanents (inférieur à 5 ou 10 selon les pays) " ( Babou & Adair, 2016, p.142).

Ce secteur représente une barrière importante pour les entreprises formelles. En effet, il est en croissance continue et selon les statistiques de l'ONS en 2007, les deux tiers des micro- entreprises actives dans le secteur informel. Ces entreprises ne respectent pas la législation (Si Lekhal *et al.*, 2013, p.40), et par leurs comportements peu conventionnels, elles peuvent porter préjudice aux entreprises travaillant en toute légalité (Merad Boudia, 2015, p.20). Ainsi, en ne payant pas d'impôt, ni de cotisations sociales, elles créent une concurrence déloyale envers les entreprises formelles en imposant des prix imbattables. Ceci influe négativement sur le bénéfice des sociétés formelles et dissuade les entrepreneurs potentiels (Si Lekhal, 2013, p.20).

Le secteur informel n'est pas seulement une contrainte pour les entreprises formelles mais aussi une conséquence de la complexité administrative. En effet, lorsque la réglementation est excessive, elle pousse les agents économiques à opérer dans le secteur informel. Pour les libéraux, la

bureaucratie freine non seulement la création des entreprises mais empêche l'émergence de nouveaux entrepreneurs voulant exercer leur activité dans un cadre légal et officiel (Bounoua, 2002, p.26).

### 2.3.2. Les contraintes liées au financement

La création et le développement des PME nécessitent un financement important que les PME ne peuvent pas se procurer. L'accès au crédit est donc un déterminant essentiel de la continuité de l'entreprise. Malheureusement, la croissance des PME en Algérie est bloquée par la difficulté d'obtenir des crédits auprès des banques. La problématique du financement est l'un des obstacles les plus cités par les entrepreneurs algériens. Ces entrepreneurs affirment que le système bancaire actuel n'est pas adapté au PME et qu'il a été conçu au départ pour servir les entreprises publiques. La transition vers l'économie de marché a obligé le gouvernement à procéder à des réformes du système bancaire, mais ces dernières sont timides et insuffisantes. Les lois et règlements qui régissent le marché existent mais leur application demeure très lente, compliquée et dominée par la persistance des pratiques socialistes (Si Lekhal, 2013, p.20). "Le problème de financement devient encore plus préoccupant pour les pouvoirs publics qu'il s'agit de lever une contrainte de taille au développement d'un secteur considéré comme stratégique dans la création de l'emploi et des revenus et la consolidation de la croissance économique" ( Bounoua, 2011, p.46).

Les banques sont donc réticentes dans l'octroi du crédit aux PME car ces dernières ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit.

Ainsi, « Le rapport des actes des assises nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat (Janvier 2004) a synthétisé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suit :

l'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ont pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre).

Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs.

L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services.

L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement.

Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi » (Si Lekhal, 2013, p.41).

#### *Pour quelles raisons les banques sont-elles réticentes dans l'octroi de crédit ?*

Les banques sont souvent réticentes dans l'octroi des prêts destinés à financer les PME. Elles invoquent deux raisons principales : le risque considérable engendré par l'existence d'une forte

asymétrie d'information (entre la banque et l'emprunteur) et le manque de sécurisation des crédits en cas de défaut de paiement (manque de garanties). En effet, les banques algériennes cultivent une certaine méfiance vis-à-vis des entreprises privées, méfiance, héritée du régime socialiste qui persiste encore et qui contraint l'entrepreneur à obtenir un financement malgré les réformes bancaires entamées depuis 1989.

Afin de résoudre ce problème, les pouvoirs publics ont mis en place des structures et des programmes de soutien pour les entrepreneurs ( ANSEJ, ANGEM...). Or, *« ces structures sont relativement récentes et leur apport en terme de sécurisation des crédits demeure modeste, autrement dit l'insuffisance des montants alloués par les fonds de garantie n'encourage pas vraiment les banques à s'impliquer davantage dans le financement de l'économie privée »* (Si Lekhal, 2012, pp. 49- 50)

L'asymétrie de l'information qui existe entre le prêteur : la banque et l'emprunteur (l'entreprise) poussent les organismes de crédits à limiter les montants de prêts aux PME.

En effet, l'entrepreneur connaît mieux la situation de son entreprise que la banque. Il ne partage pas avec la banque toutes les informations relatives à son entreprise (solvabilité, taux de rendement, bénéfices, les chances de réussite de son projet...). De plus, les documents comptables (Etats financiers...) présentés par les PME pour bénéficier d'un emprunt manquent souvent de fiabilité ce qui ne facilite pas l'évaluation de leurs projets et par conséquent les banques deviennent prudentes dans l'octroi des Montants de crédits sollicités (Si Lekhal, 2013, p.18).

### 2.3.3. Les contraintes d'ordre administratif

La complexité administrative, appelée aussi bureaucratie, constitue un obstacle majeur pour les entreprises quelque soit leurs tailles ou le secteur dans lequel elles activent. A l'opposé des autres obstacles, la bureaucratie touche tous les domaines, à savoir : le démarrage de l'activité, l'obtention d'un crédit, l'autorisation de construction, l'obtention d'un terrain, le dédouanement... Ainsi, La bureaucratie est une barrière que les entrepreneurs rencontrent presque tous les jours pour effectuer leurs tâches quotidiennes.

Le climat des affaires en Algérie a fait l'objet de plusieurs études de la part des grandes organisations internationales, les rapports fournis par ces dernières montrent que la complexité administrative demeure un obstacle majeur pour les investisseurs nationaux et étrangers. La bureaucratie héritée de l'ancien système socialiste, qui domine toujours la création des règles et lois sur l'investissement et le commerce, freine les projets d'investissements. Malgré l'établissement de nouvelles lois dans différents secteurs : hydrocarbures, secteur bancaire, le transport, le tourisme..., la lourdeur administrative continue d'entraver la création des entreprises en Algérie.

Par exemple, pour les investisseurs étrangers, le code de l'investissement établi en 2001 et la loi sur la monnaie et le crédit de 2003 confèrent à ces derniers le droit de transférer leurs profits à l'étranger et ceci même si cette somme dépasse le montant original de l'investissement. Cette nouvelle réglementation encourage, en théorie, les entrepreneurs internationaux. En revanche, dans certains cas l'inefficience de l'administration publique, exprimée par le long délai d'attente pour obtenir une autorisation officielle (de la part de la direction générale des changes de la banque centrale) pour le transfert des bénéfices complique cette opération (qui est pourtant légale) et fait fuir les investisseurs (International Business Publication, 2019, p. 21).

## **2.4. Les rapports des institutions internationales sur la qualité institutionnelle**

### 2.4.1. Rapport du Forum Economique Mondial ( World Economic Forum WEF)

Ce rapport fournit des informations sur la compétitivité des pays, définie comme l'ensemble des institutions, des politiques et des facteurs qui déterminent le niveau de productivité.

Elle est mesurée à l'aide d'un indice appelé : indice mondial de compétitivité (*The Global Competitiveness Index*). Cet indice est composé de 12 piliers à savoir : la qualité des institutions, les infrastructures, l'adoption des technologies de l'information et de la communication, la stabilité macroéconomique, la santé, les compétences, marché de produits, le marché du travail, le système financier, la taille du marché, la dynamique des entreprises et la capacité de l'innovation. Chaque pilier est constitué de plusieurs facteurs.

Selon le rapport de 2019, l'Algérie est classé à la 89<sup>e</sup> position sur 141 pays avec un score de 56 (sur une échelle de 0 à 100). Elle a gagné trois places par rapport à 2018 (où le score total était de 54). Concernant le pilier : Dynamique des entreprises, son score n'est que de 56 et son rang est de 93 sur 141 pays. Pour le facteur : le temps nécessaire pour la création d'une entreprise, l'Algérie se classe à la 99<sup>e</sup> position. C'est un mauvais classement pour un pays qui devrait diversifier son économie en encourageant l'initiative privée.

Si nous nous intéressons à la performance du secteur public, nous remarquons que l'Algérie obtient un score très faible, soit 37,5/100 et se classe à la 117<sup>e</sup> position (sur 141pays). Si nous examinons cet indicateur de plus près, nous remarquons qu'il se compose de trois facteurs, à savoir : le fardeau de la réglementation, l'efficacité du système juridique dans le règlement des différends et le partage d'informations qui évaluent de degré d'utilisation des services en lignes pour faciliter la fourniture des informations par les gouvernements aux citoyens .

**Tableau 04 : performance du secteur public en Algérie (2019)**

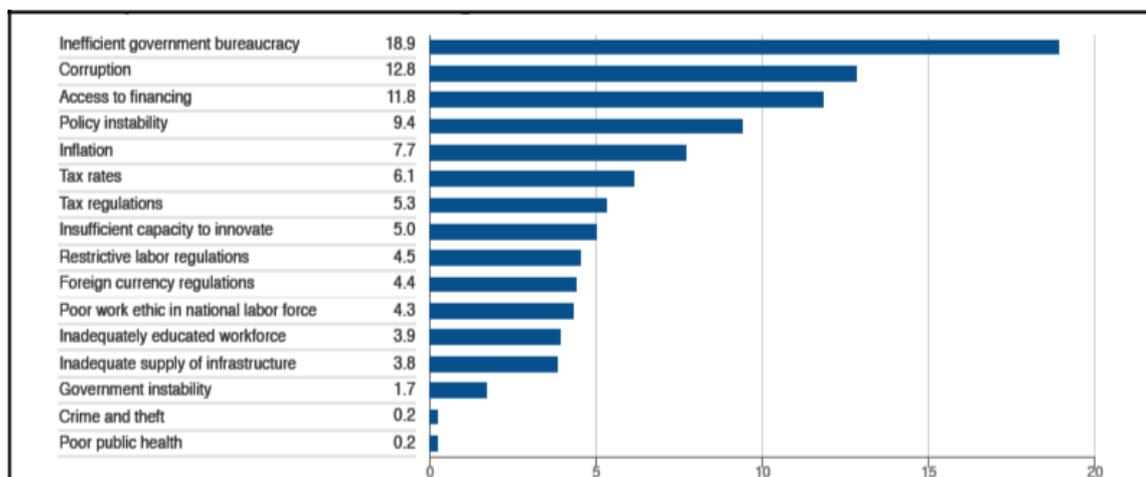
La performance du secteur public	Valeur	Score	Rang
Le fardeau de la réglementation	3,5 (0-7)	42,2	71
l'efficacité du système juridique dans le règlement des différends	4,1 (0-7)	51,4	54
Partage d'informations en ligne	0,20 (0-1)	20,2	128

Source: World Economic Forum: rapport 2019.

Les données de ce tableau montrent que le score le plus faible est obtenu par le troisième indice de la performance du secteur public, à savoir le partage d'informations en ligne. Ainsi, l'Algérie détient un score de 20,2 seulement concernant cet indice. En effet, alors que dans certains pays où l'accès à l'information est une chose banale, en Algérie le droit d'accès à l'information publique demeure une rude épreuve. En ce qui concerne l'indice de la complexité de la réglementation, le score n'atteint même pas la moyenne, ce qui prouve que la bureaucratie est une contrainte majeure dans notre pays (World Economic Forum, 2019, pp.50-52).

Dans un autre rapport de l'édition 2016/2017, cette organisation cite les obstacles principaux à l'entrepreneuriat, en se basant sur une enquête qui recueille la perception des entrepreneurs sur les contraintes qu'ils rencontrent. Les problèmes les plus inquiétants sont la bureaucratie, en première position et la corruption en deuxième position, selon la figure ci-dessous :

**Figure 04 : Les facteurs les plus problématiques pour faire des affaires en Algérie (2016-2017)**



Source: World Economic Forum, the Africa competitiveness report 2016-2017, p.88

Les résultats de l'enquête effectuée en 2016 par le WEF illustrés dans la figure ci-dessus, montrent que les entrepreneurs algériens perçoivent la bureaucratie comme la principale entrave à

leur activité avec un score<sup>2</sup> de 18,9/ 20 suivie de la corruption et de l'accès au financement. Nous constatons que durant ces deux années, le gouvernement n'a pas fait d'effort pour faciliter les procédures administratives aux entrepreneurs, ce qui pousse ces derniers à rejoindre le secteur informel.

#### 2.4.2. Rapport d'Oxford Business Group (OBG)

Selon ce rapport effectué en 2014, la stabilité politique en Algérie continue à susciter l'intérêt des investisseurs étrangers pour de nombreux projets de développement qui couvrent plusieurs domaines, à savoir la construction des routes et autoroutes, la production d'énergie, la construction ferroviaire... Toutefois, ces investisseurs rencontrent des contraintes opérationnelles. Pour les compagnies de construction étrangères, la contrainte la plus citée est liée à la réglementation algérienne. Selon eux, la réglementation est caractérisée par une bureaucratie excessive, en particulier pour l'obtention des autorisations nécessaires pour le fonctionnement des projets et dans le traitement des dossiers. Ainsi, « *la bureaucratie et les retards de paiement constituent les principaux problèmes du secteur de la construction* », a déclaré une société étrangère à OBG.

Dans une certaine mesure, les obstacles bureaucratiques sont devenus de plus en plus problématiques après les affaires de corruption qui ont éclaté en 2014 et qui ont été rendues publiques et par conséquent la prise de décision concernant les projets d'investissements a été retardée dans certains domaines de l'administration publique.

En effet, en 2014 selon la Banque Mondiale, l'octroi d'un permis de construction est un réel déficit en Algérie. Il nécessite l'obtention d'autorisation de la part de la Wilaya et des agences nationales avec un délai très long de 150 jours et nécessite aussi le dépôt de cinq documents pertinents. Ce permis est valide pour 3 ans mais si le projet n'est pas achevé dans les temps, le permis n'est plus valide et requiert une ré-approbation ultérieure. A l'opposé, le gouvernement marocain autorise une soumission électronique des documents et délivre le permis de construction après 15 jours seulement.

Nous citerons un autre exemple d'un consortium japonais qui était impliqué dans la construction de l'autoroute Est-Ouest et qui a fait appel devant la Cour Internationale d'arbitrage pour résoudre les problèmes de paiement avec le gouvernement algérien mais le manque de transparence sur la manière de régler ce genre de conflits a rendu l'exécution d'un jugement arbitral difficile (OBG, 2014, p .135).

---

<sup>2</sup> Le score correspond aux réponses pondérées selon le classement des principaux problèmes rencontrés par les entrepreneurs

### 2.4.3. Le rapport de Doing Business

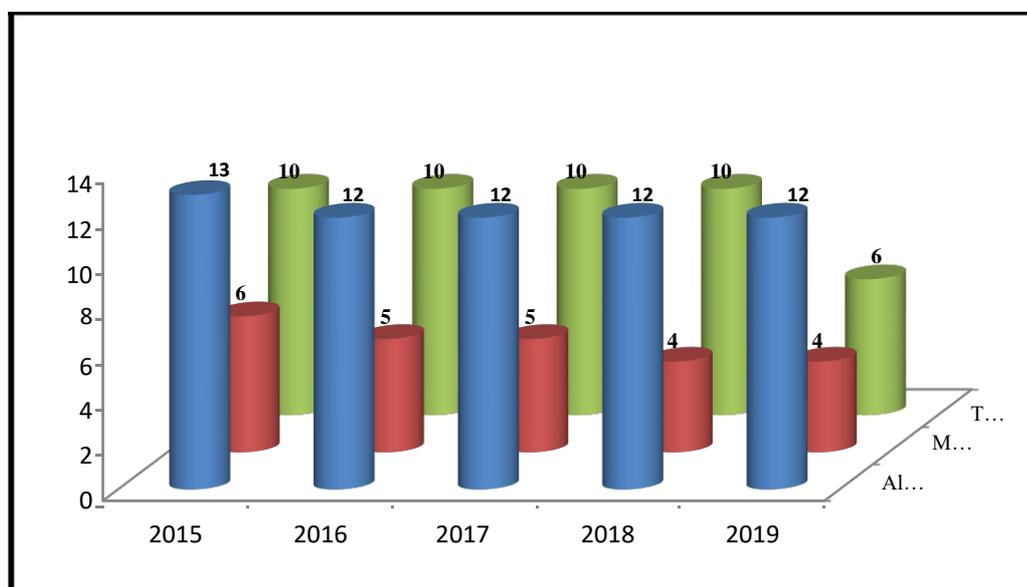
Le président de la Banque Mondiale Jim Yong Kim déclare que « *Des règles équitables, efficaces et transparentes, comme celles que préconise le rapport Doing Business, constituent le socle d'un environnement dynamique pour l'économie et l'entrepreneuriat. Il est indispensable que les pays intensifient leurs efforts afin de créer les conditions permettant à l'entreprise privée et aux populations de prospérer.* »

Dans son rapport de 2019, la Banque Mondiale rappelle que malgré quelques réformes modestes qu'a entamées le gouvernement algérien, le pays reste à la traine concernant plusieurs indicateurs de la facilité de faire des affaires. En effet, si on exclut les pays en guerre ou connaissant une instabilité politique telle que la Lybie, l'Irak la Syrie ou le Yémen, l'Algérie est considéré comme le pays le moins perméable pour les réformes de la région MENA

Nous allons montrer quelques indicateurs de la facilité de faire des affaires en Algérie sur une période de cinq ans en comparant ceux-ci avec les indicateurs enregistrés dans ses deux pays voisins, à savoir le Maroc et la Tunisie.

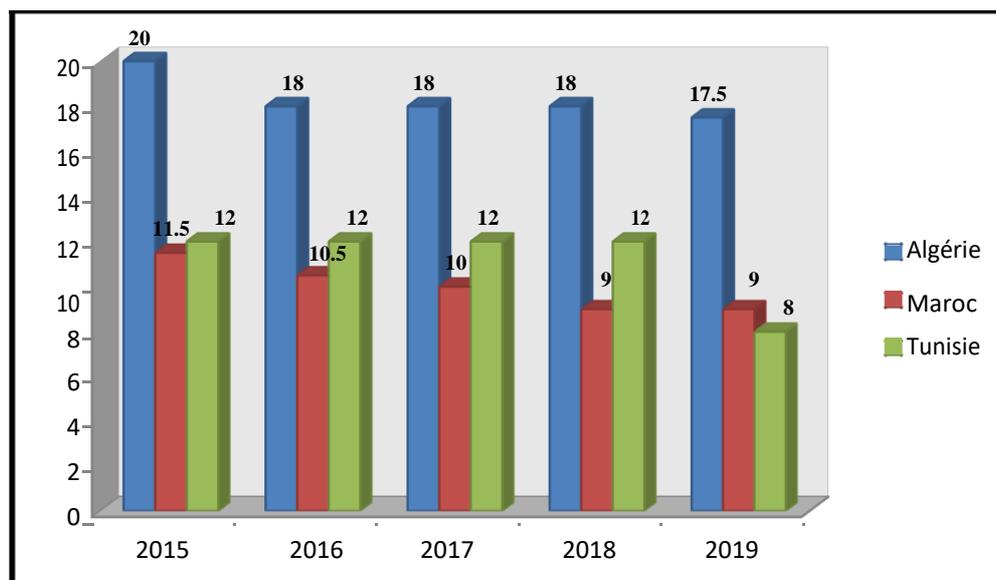
**La création d'une entreprise** : Doing Business évalue les conditions liées à cette démarche à savoir, le nombre d'étapes, la durée et les coûts requis d'une société à responsabilité limitée pour pouvoir légalement commencer son activité.

**Figure 05 : le nombre de procédures nécessaires pour la création d'une entreprise**



Source : Effectué par le chercheur à travers les données de Doing Business

Figure 06: le temps (en nombre de jours) requis pour le démarrage d'une entreprise

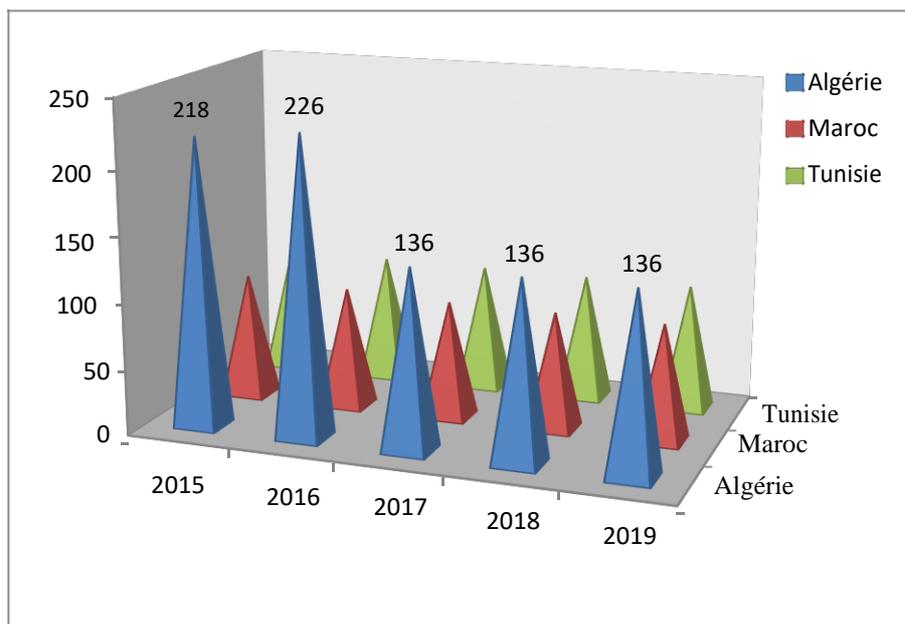


Source : Effectué par le chercheur à travers les données de Doing Business

Dans les deux figures ci-dessus, l'Algérie enregistre les plus mauvais indicateurs pour la création d'une entreprise. En effet, les démarches administratives pour le démarrage d'une entreprise (le nombre de procédures et le délai) au Maroc et en Tunisie sont moins complexes que celles de l'Algérie. En 2019, l'entrepreneur marocain passe par 4 procédures pour créer son entreprise soit 3 fois moins de procédures que l'entrepreneur algérien. Un entrepreneur tunisien attend 8 jours pour créer son entreprise alors qu'un entrepreneur algérien effectue les procédures en 18 jours, soit le double.

**La délivrance du permis de construction :** cet indicateur mesure les procédures, durées et coûts nécessaires pour la construction d'un entrepôt, y compris l'obtention des licences et permis nécessaires, les notifications et réalisation des contrôles requis et l'obtention des raccordements aux services (eau, téléphone et électricité).

Figure 07 : le temps nécessaire pour l'obtention d'un permis de construction

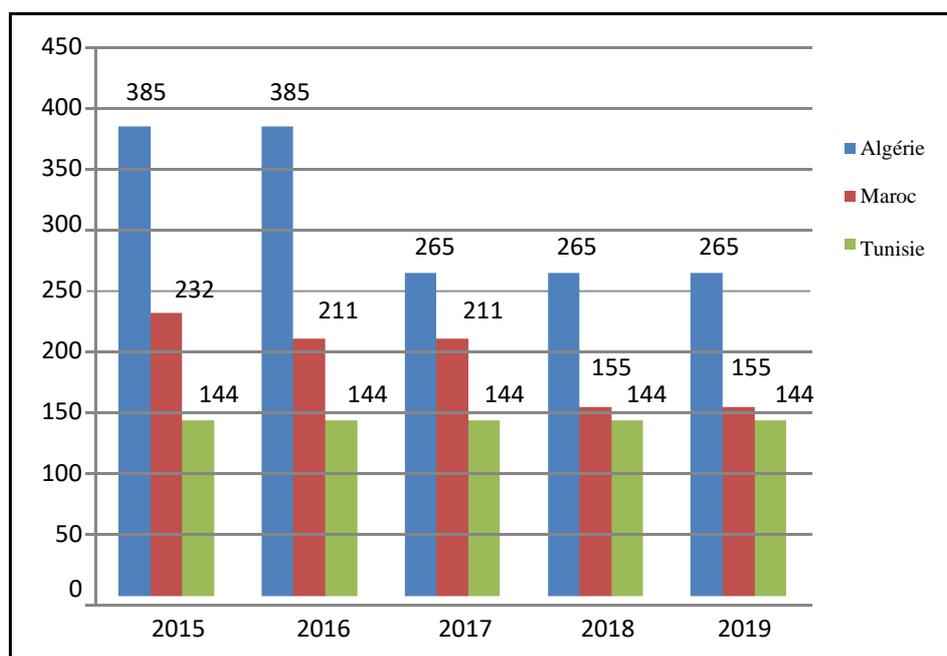


Source : Effectué par nos soins à travers les données de Doing Business

La première chose que nous remarquons d'après cette figure est la réduction importante du délai de la délivrance d'un permis de construction pour l'entrepreneur algérien au fil de ces 5 dernières années. Alors qu'il était de 268 jours en 2015, il a été réduit à 136 jours en 2019. La deuxième remarque est la hauteur de la pyramide bleue qui représente l'Algérie par rapport aux pyramides rouges et vertes qui représentent le Maroc et la Tunisie respectivement. Ainsi, les réformes entamées pour simplifier les procédures administratives ne sont toujours pas suffisantes si nous comparons le délai d'obtention d'un permis de construction en Algérie par rapport au Maroc qui est de 88 jours et à la Tunisie qui est de 95 jours.

**Le paiement des taxes :** il mesure les taxes et impôts qu'une entreprise de taille moyenne doit régler ou retenir chaque année ainsi que la charge administrative dans le paiement de taxes, en analysant le nombre de paiements requis, le nombre d'heures consacrées à la préparation, au dépôt et au paiement, et le pourcentage des bénéfices qu'un entrepreneur doit payer en taxes et impôts.

**Figure 08: le temps nécessaire pour le paiement des taxes**



Source : Effectué par le chercheur à travers les données de Doing Business

Concernant cet indicateur, la Tunisie réalise la meilleure performance, car l'entrepreneur tunisien consacre 144 heures par an pour le paiement des taxes. En revanche en Algérie, une entreprise consacre 265 heures par an pour payer ses différentes taxes. En d'autres termes, l'entrepreneur algérien perd beaucoup de temps pour se conformer à la réglementation formelle, un temps qu'il pourrait consacrer pour améliorer l'efficacité de son activité. Pour le nombre de taxes que les entreprises doivent payer par an, là aussi, la réglementation algérienne se trouve être la plus contraignante. En effet, selon les données fournies par Doing Business, sur une période de 5 ans (2015-2019), les entreprises marocaines et tunisiennes sont soumises à 6 et à 8 taxes par an respectivement ; en Algérie, l'entreprise doit payer 27 taxes au cours de l'année. Encore une fois, l'entrepreneur algérien a plus de contraintes que l'entrepreneur tunisien ou marocain.

#### 2.4.4. Rapport de Heritage Foundation

Heritage Foundation est un institut de recherche et d'éducation conçu dans le but de formuler et de promouvoir des politiques publiques conservatrices fondées sur les principes de la libre entreprise, d'un gouvernement limité, de la liberté individuelle, des valeurs américaines traditionnelles et d'une défense nationale forte ( Heritage Foundation). Chaque année, ses membres élaborent l'indice de liberté économique qui couvre 186 pays et qui est composé de 12 indicateurs institutionnels. Dans son rapport de 2019 sur l'Algérie, il évoque la faible performance de l'environnement institutionnel et économique du pays avec un indice de liberté économique de 46.2 sur une échelle de 0 à 100 points. Ce score est bien en dessous de la moyenne mondiale qui est de

60.8 et de la moyenne régionale du MENA qui est de 61.3. Selon ce rapport, l'Algérie se classe à la 176<sup>e</sup> position parmi 186 pays et prend la dernière place dans la région MENA (composée de 14 pays).

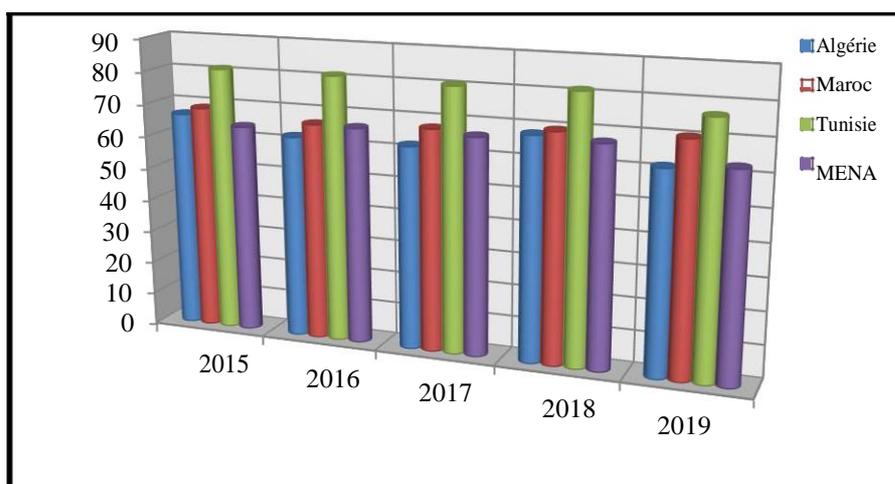
Ce rapport critique le mode de gouvernance du pays qui est caractérisé par un étatisme prononcé. D'après ce dernier, le gouvernement n'a pas fait de progrès en matière de gouvernance et a arrêté le processus de privatisation des industries publiques et a limité les importations et l'engagement étranger dans son économie.

Voici quelques données sur les variables institutionnelles de l'économie algérienne que publie Heriatage Foundation chaque année.

### La liberté pour entreprendre

Lorsque cet indicateur est proche de 100, cela signifie que les entreprises bénéficient d'une grande liberté pour exercer leur activité entrepreneuriale. En d'autres termes, les contraintes législatives ou réglementaires pour démarrer une entreprise, obtenir des licences ou fermer l'entreprise sont faibles.

**Figure 09: la liberté d'entreprendre en Algérie, Maroc, Tunisie, MENA**



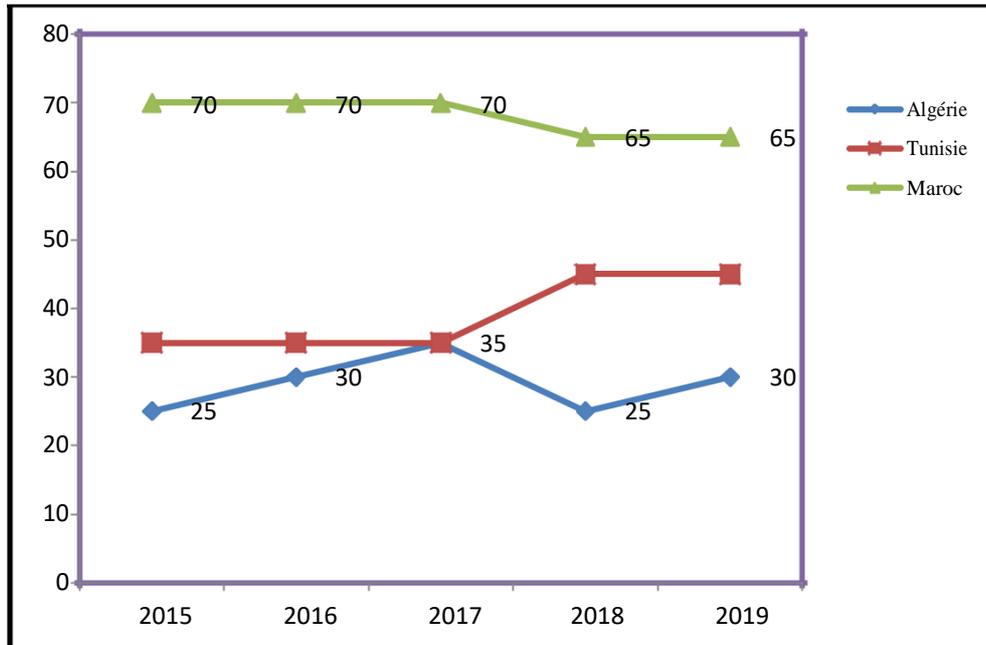
Source : effectué par le chercheur sur la base des données de Heriatge Foundation

A travers cette figure, nous remarquons que la Tunisie obtient le meilleur score sur les 5 années, suivi par le Maroc, ces scores sont même supérieurs à la moyenne de la région MENA. Par contre l'Algérie obtient le plus mauvais score qui est en dessous de la moyenne de la région MENA. Le score obtenu par l'Algérie qui est de 63 % montre que la réglementation algérienne est toujours contraignante pour les entreprises. Ce score confirme le mauvais classement de l'Algérie dans le rapport de Doing Business. En effet, le nombre de procédures et le temps requis pour le démarrage d'une entreprise, l'obtention d'un permis de construction ou encore le raccordement à l'électricité sont contraignants par rapport à d'autres pays de la région MENA.

### La liberté pour investir

Lorsque cet indicateur est proche de 100, les investissements peuvent être réalisés avec peu d'obstacles et de limites. A l'opposé, lorsqu'il est proche de 0, cela signifie que les investisseurs domestiques et étrangers rencontrent de multiples obstacles, à savoir des contraintes financières, bureaucratiques, de propriété...etc. (Perspectives Mondes).

**Figure 10 : Liberté pour investir (Algérie, Maroc et Tunisie)**



Source : effectué par le chercheur sur la base des données de Heritage Foundation

Cet indice évalue donc une variété de restrictions imposées par la réglementation sur l'investissement domestique et étranger. Selon cette figure, le Maroc réalise le meilleur score bien qu'il ait connu une baisse de 5 points ces deux dernières années. Donc au Maroc, les investisseurs bénéficient de plus de liberté par rapport aux deux autres pays voisins. L'Algérie obtient encore une fois le plus mauvais score, 30 % en 2019. Ceci s'explique en grande partie par l'inefficacité de ses politiques et sa bureaucratie excessive.

### Section 2 : Méthodologie de l'enquête et techniques statistiques utilisées

L'objet de cette section est de présenter la méthodologie et les objectifs de l'enquête. Cette enquête qui vise à mesurer le poids de la bureaucratie et son impact sur l'entrepreneuriat a été menée au niveau local (la Wilaya de Sidi Bel Abbés et d'Oran). La nature des données de l'enquête ainsi que les objectifs de la recherche justifient les techniques statistiques utilisées.

Cette section présente successivement les objectifs et la méthodologie de l'enquête; la définition des variables utilisées dans le questionnaire ainsi que les étapes et les conditions de réalisation de l'enquête et enfin les techniques statistiques utilisés.

## **1. Mise en place du dispositif méthodologique : objectifs, méthodologie et définition des variables**

### **1.1. Objectifs de l'enquête**

La création des entreprises est le déterminant principal de la croissance et du développement des économies. En effet, la croissance économique dépend essentiellement des entreprises qui créent une valeur ajoutée permettant l'augmentation du PIB et ainsi l'amélioration du niveau de vie. Dans les pays en développement et principalement dans les pays rentiers comme l'Algérie, la création d'un secteur privé productif et performant, représente leur seule chance pour sortir de la dépendance des hydrocarbures. Pour parvenir à cet objectif, les pouvoirs publics doivent instaurer un environnement institutionnel propice à l'entrepreneuriat, un climat des affaires qui encourage les investisseurs nationaux et étrangers.

Cependant, les différents obstacles qui s'opposent à l'entrepreneur algérien paralysent son activité, le décourage et le pousse à investir dans des activités de recherche de rente ou d'opérer dans le secteur informel ou encore d'abandonner carrément son projet.

Dans cette présente enquête, nous nous sommes focalisées sur les obstacles de nature administrative, qui constituent une contrainte majeure, qui depuis des années ne cesse d'augmenter et de prendre de nouvelles formes. Cette contrainte est « la bureaucratie » appelée aussi complexité administrative ou encore paperasserie et Red Tape en anglais. Le but de ce travail est d'évaluer l'ampleur de ce phénomène, ses différentes formes et son effet sur l'activité des entreprises et ceci à travers la perception qu'ont les entrepreneurs sur ce phénomène.

### **1.2. Méthodologie de l'enquête**

Pour atteindre notre objectif, nous nous sommes basés sur une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises se situant dans les Wilaya de Sidi Bel Abbés et d'Oran en choisissant le questionnaire comme outil pour collecter les données. L'analyse porte sur la perception des entrepreneurs sur la bureaucratie, ce qui peut poser des problèmes liés à la désirabilité sociale des répondants. Ce problème est dû à la volonté de la personne interrogée à répondre positivement aux questions soit parce qu'elle considère le phénomène étudié comme un sujet tabou ou qu'elle craigne que ses réponses soient révélées au public. Donc pour éviter que les résultats soient faussés, nous avons scrupuleusement respecté les normes éthiques en nous assurant de la confidentialité et du respect de l'anonymat dans le traitement des réponses.

### 1.3. La définition des variables

Notre étude porte sur deux variables essentielles :

*La variable dépendante* : qui est l'activité entrepreneuriale. Elle est représentée dans notre questionnaire par les différentes tâches que l'entrepreneur doit accomplir durant le cycle de vie de son entreprise.

*La variable indépendante* : la bureaucratie qui est de deux types : formelle et informelle. La bureaucratie formelle renvoie à l'ensemble des barrières administratives imposées par la réglementation formelle. Autrement dit, toutes les règles qui sont écrites ou les procédures qui sont exigées par le gouvernement et qui sont considérées comme excessives, inutiles...etc. En revanche, la bureaucratie informelle est définie dans notre étude comme l'ensemble des barrières administratives (réglementations, procédures, délai...etc.) qui ne sont pas exigés par la loi mais sont plutôt imposés par les agents publics via leur pouvoir discrétionnaire.

## 2. Le questionnaire

### 2.1. La formulation du questionnaire

#### 2.1.1. La taille de l'échantillon

Etant donné l'impossibilité d'examiner toutes les entreprises se trouvant dans la région de Sidi Bel Abbès et d'Oran, nous nous sommes basés sur un échantillon d'entreprises. Pour la constitution de cet échantillon, nous avons opté pour la technique probabiliste pour le choisir, il est de type « échantillon aléatoire simple ». L'enquête a porté sur 200 entreprises de différentes tailles et qui exercent leurs activités dans différents secteurs. Nous n'avons pu récupérer que 74 questionnaires dont 71 sont exploitables ce qui représente un taux de réponse de 35,5%. Les trois restants sont incomplets, donc nous avons été obligés de les éliminer à cause de leur manque de crédibilité.

**Tableau 05 : la taille de l'échantillon de notre enquête**

Nombre de questionnaires /nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises	Taux (%)
Questionnaires récupérés	74	37
Exploitables	71	95,94
Non exploitables	03	4,06
Questionnaires non récupérés	126	63
Questionnaires distribués	200	100

Source : effectué par nos soins à partir des résultats obtenus

## 2.2. Le déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sur une période de 14 mois soit (du 1/ 08/2018 au 1/10/ 2019). Elle a été réalisée par moi-même avec l'aide d'un enquêteur. Nous avons choisi deux méthodes pour la distribution des questionnaires: la méthode directe en se déplaçant dans les sièges des entreprises choisis dans les deux Wilaya et la méthode indirecte en envoyant le questionnaire aux entreprises par e-mail. Afin d'obtenir des réponses crédibles, le questionnaire a été adressé soit aux chefs d'entreprises ou aux personnels qui s'occupent des formalités administratives. Néanmoins, de nombreuses entreprises de l'échantillon ont refusé de façon catégorique de répondre au questionnaire alors que d'autres (qui représentent la majorité) n'ont pas remis le questionnaire malgré notre déplacement à leurs sièges à plusieurs reprises. Il convient de préciser que presque aucune entreprise n'a accepté de remplir le questionnaire tout de suite et nous avons été donc obligé de revenir plus tard pour le récupérer. Ceci explique la longue période qu'il nous a fallu pour collecter les informations.

## 2.3. Le contenu et la structure du questionnaire

Le questionnaire porte sur quatre axes dont trois sont importants. Le premier axe porte sur les informations générales des entreprises (taille, type, secteur d'activité...), le deuxième se compose de questions sur la bureaucratie formelle, le troisième axe contient des questions sur la qualité de l'administration publique algérienne et enfin le dernier axe aborde des questions sur la bureaucratie informelle. Notre questionnaire se compose de deux types de questions :

*Des questions fermées* : qui ont été formulées sur la base d'une échelle de mesure, appelée échelle de "Likert". Ainsi, Likert soumet directement aux sujets dont il souhaite mesurer l'attitude, des propositions à juger selon une échelle prédéterminée, du type: Tout à fait d'accord - D'accord - Sans avis - En désaccord - Tout à fait en désaccord. Le nombre des modalités possibles peut varier (généralement de 3 à 7), mais correspond le plus souvent à un nombre impair de manière à ménager une modalité relativement neutre ou non polarisée au centre de l'échelle (Demeuse,2004, p.213). Le nombre de modalités choisies dans notre questionnaire est de cinq comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 06 : Echelle de Likert employé dans le questionnaire**

Degrés	1	2	3	4	5
Modalités	Tout à fait en désaccord	En désaccord	Moyennement d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord

Source : effectué par nos soins en se basant sur : Demeuse, 2004, p. 213

**Tableau 07 : longitude des classes (moyenne) et les attitudes correspondantes selon l'échelle de Likert à cinq modalités**

Degré	1	2	3	4	5
<b>Longitude (moyenne)</b>	1-1,19	1,80-2,59	2,60-3,39	3,40-4,19	4,20-5
<b>Modalité</b>	Tout à fait en désaccord	En désaccord	Moyennement d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord

Source : effectué par nos soins à partir de : 82.2013. بن حسان السبيعي، ص

*Des Questions ouvertes* : pour permettre aux entrepreneurs d'exprimer leurs différentes opinions en citant d'autres obstacles qui ne sont pas mentionnés dans notre questionnaire et en donnant des remarques, avis, ou suggestions sur le phénomène de la bureaucratie en Algérie.

### 2.3.1. Les axe du questionnaire

Le questionnaire se compose de quatre axes

**Axe 1 : les informations générales sur les entreprises** : type, taille, secteur d'activité, statut juridique...etc.

**Axe 2 : La bureaucratie formelle**, cette section contient des questions sur les principales contraintes administratives, imposées par l'Etat, que rencontrent les entrepreneurs dans différentes étapes de leur cycle de vie : lors de la création de l'entreprise, pour la délivrance du permis de construction, le raccordement à l'électricité...etc. Les questions posées visent à connaître la perception des entrepreneurs sur le nombre de procédures et les délais qu'ils doivent attendre pour effectuer une tâche.

**Axe 3 : La qualité des administrations publiques** : cet axe est composé de 9 questions qui mesurent la performance de l'administration publique algérienne. Les entrepreneurs devaient donner leur avis sur la qualité des prestations fournies par les fonctionnaires.

**Axe 4 : La bureaucratie informelle** : cette section contient des questions sur les différents obstacles administratifs créés par les agents de l'état, qui abusent de leur pouvoir discrétionnaire pour entraver l'activité des entreprises. Ainsi, les entrepreneurs devaient donner leur opinion sur l'attitude des fonctionnaires vis-à-vis des usagers.

### 2.3.2. Test de fiabilité des questions

Afin de mesurer la cohérence interne ou la fiabilité des questions posées, nous avons utilisé un coefficient appelé *alpha de Cronbach* dont la valeur varie entre 0 et 1. Il est considéré comme acceptable lorsque sa valeur est supérieure à 0,6.

**Tableau 08 : Résultats du test de fiabilité**

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
0,8668	49

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V. 24

Les résultats de ce test sur notre questionnaire montrent une valeur largement supérieure à 0,6. Nous pouvons conclure que les questions posées sont cohérentes et fiables.

## **Section 3 : présentation et interprétation des résultats de l'enquête**

Dans cette section, Nous allons tout d'abord décrire de manière synthétique et obtenir une vision générale des caractéristiques des différents phénomènes étudiés. Ensuite, nous analyserons la fréquence de certains éléments du modèle empirique. Ainsi, cela permettra de répondre à nos trois questions de recherche. Enfin, des analyses supplémentaires seront mises en place et ce, au prisme des critères d'identification des répondants retenus.

### **1. Les statistiques descriptives**

#### **1.1. Les caractéristiques générales de l'échantillon**

##### 1.1.1. Répartition des entreprises selon leur activité principale

Notre échantillon est aléatoire, nous n'avons pas choisi un secteur d'activité précis car selon nous, le phénomène bureaucratique touche toutes les entreprises quelles que soit leur secteur d'activité. La majorité des entreprises de notre échantillon active dans le secteur industriel suivi par le secteur commercial puis le secteur des bâtiments et travaux publiques et enfin le secteur des services comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau 09 : l'activité principale de l'entreprise**

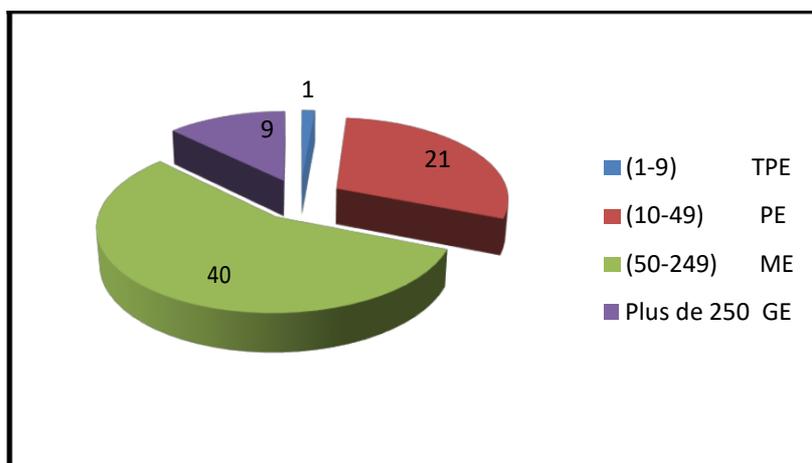
Secteur d'activité	fréquence	Pourcentage
Industriel	31	43,7
Commercial	19	26,8
Services	5	7,0
Bâtiments et travaux publics	16	22,5
Total	71	100

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS. V 24

### 1.1.2. Répartition des entreprises selon leur statut juridique et leur taille

La majorité des entreprises enquêtées sont des SARL (57,7%) car c'est la forme la plus répandue des entreprises algériennes, suivi des SPA et des EURL (18, 3%) et enfin des SNC avec un pourcentage de 5,6%. Quant à la taille des entreprises, la plupart d'entre elles sont des entreprises moyennes suivit des petites entreprises ensuite des grandes entreprises et en dernier des micro-entreprises comme le montre le tableau ci-dessous.

**Figure 11 : la taille des entreprises enquêtées selon l'effectif employé**



Source : effectué par nos soins à partir des résultats d'Excel

## 1.2. Analyse descriptive univariée (moyenne, fréquences et écart type)

### 1.2.1. Analyse des tendances des entrepreneurs concernant la bureaucratie formelle

#### 1.2.1.1. La création de l'entreprise

Le tableau ci-dessous montre la moyenne et l'écart type des réponses de notre échantillon à l'égard des obstacles bureaucratiques liées à la création de l'entreprise

**Tableau 10 : Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type concernant la création de l'entreprise**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	tendance
			1	2	3	4	5				
1	Le nombre des documents requis est justifié	fréquence	2	8	28	21	12	3,46	0,998	1	D'accord
		pourcentage	2,8	11,3	39,4	29,6	16,9				
2	Le nombre de procédures nécessaires pour le démarrage d'une entreprise de manière formelle est correct	fréquence	4	14	29	18	6	3,11	1,008	2	Moyennement d'accord
		pourcentage	5,6	19,7	40,8	25,4	8,5				
3	Le délai nécessaire à la création de l'entreprise est normal	fréquence	6	23	23	16	3	2,82	1,19	3	Moyennement d'accord
		pourcentage	8,5	32,4	32,4	22,5	4,2				
Total : création de l'entreprise							3,1315	0,886	Moyennement d'accord		

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Sur ce point, nous avons tenté de connaître l'opinion des entrepreneurs vis-à-vis de la démarche administrative exigée pour la création de leur entreprise, en choisissant trois principales tâches : le nombre de documents requis, le nombre de procédures et enfin le délai exigé. Les réponses ont une moyenne de 3,13 ; ce qui signifie que la plupart des entrepreneurs sont moyennement d'accord pour dire que les procédures administratives pour pouvoir légalement commencer leur activité sont plus ou moins correctes. Or si on regarde les résultats de plus près nous remarquons que la majorité des répondants sont en désaccord concernant le délai. Effectivement environ 41% d'entre eux trouvent que le délai nécessaire pour cette procédure est long contre 26,6% qui pensent le contraire. Ce résultat confirme celui publié par Doing Business, car selon cette organisation il faut 18 jours pour un entrepreneur algérien pour créer son entreprise alors que la moyenne mondiale est de 9.2 et la meilleure performance mondiale est réalisée par La Nouvelle Zélande qui est d'une demi-journée seulement.

1.2.1.2. *Le permis de construction*

**Tableau 11 : Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type liés à l'octroi du permis de construction**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	Le nombre de procédures nécessaires pour la construction d'un entrepôt, usine... est correct.	fréquence	9	10	25	22	5	3,06	1,12	1	Moyennement d'accord
		pourcentage	12,7	14,1	35,2	31	7				
2	Le nombre total des jours nécessaires pour la construction (à savoir l'obtention des licences, les notifications...) est normal.	fréquence	10	23	20	16	2	2,68	1,066	2	Moyennement d'accord
		pourcentage	14,1	32,4	28,2	22,5	2,8				
Total : octroi du permis de construction							2,8662	1,0418	Moyennement d'accord		

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V. 24

Selon les résultats de ce tableau, la moyenne est de 2,86, elle exprime donc une tendance générale des réponses vers la modalité « Moyennement d'accord »; donc la majorité des entrepreneurs sont moyennement d'accord sur la question. Pour le nombre de procédures, les répondants sont moyennement d'accord pour dire que ce nombre est correct. Par contre, en ce qui concerne le délai qu'ils doivent attendre, la majorité (plus de 46%) estiment que le temps d'attente pour construire un entrepôt, obtenir des licences et permis nécessaires, les notifications et réalisation des contrôles,... est trop long alors que seulement 26,3 % d'entre eux trouvent que le délai est normal. Ces résultats affirment ceux trouvés par Doing Business. En effet, en 2019 un entrepreneur algérien devrait attendre en moyenne 131 jours pour obtenir une autorisation de construction alors que la moyenne pour la région MENA est de 123,6 jours.

1.2.1.3. *L'acquisition d'un terrain d'assiette*

**Tableau 12 : Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type liés à l'acquisition d'un terrain d'assiette**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	L'obtention d'un terrain de construction (le délai, les procédures, les documents exigés) n'est pas très difficile	fréquence	15	25	17	11	03	2,46	1,19	1	En désaccord
		pourcentage	21,1	35,2	23,9	15,5	4,2				

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS

Le tableau ci-dessus montre que la moyenne des réponses sur cette question est de 2,46. Ainsi, La plupart des entrepreneurs (soit 56,3%) sont en désaccord dont 21,1% sont totalement en désaccord sur ce point et seulement 19,7% trouvent que les procédures sont simples. En effet, selon

les données du tableau, les entrepreneurs soulignent que les démarches administratives pour obtenir un terrain de construction sont très contraignantes. Effectivement, l'un des principaux obstacles à la création des PME en Algérie est le problème du foncier.

*1.2.1.4. Le raccordement à l'électricité*

**Tableau 13 : Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type liés au raccordement à l'électricité**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	Le nombre de procédures nécessaires pour l'obtention d'un raccordement permanent au réseau électrique, est justifié	fréquence	4	13	26	22	6	3,18	1,019	1	Moyennement d'accord
		pourcentage	5,6	18,3	36,6	31	8,5				
2	Le délai nécessaire pour l'obtention d'un raccordement permanent au réseau électrique, est normal	fréquence	4	17	28	17	5	3,03	1	2	Moyennement d'accord
		pourcentage	5,6	23,9	39,4	23,9	7				
3	Lors de panne ou de coupure, l'intervention de SONELGAZ est rapide	fréquence	10	12	30	16	3	2,86	1,06	3	Moyennement d'accord
		pourcentage	14,1	16,9	42,3	22,5	4,2				
Total : Raccordement à l'électricité							3,0235	0,8569	Moyennement d'accord		

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Les résultats de ce tableau montrent une tendance des réponses vers la modalité « Moyennement d'accord ». Les entrepreneurs sont plus ou moins d'accord pour dire que les procédures administratives relatives au raccordement à l'électricité sont simples. Néanmoins un certain nombre d'entre eux (31%) qualifient l'intervention de Sonelgaz pour résoudre une panne électrique, comme étant lente ; ce qui peut porter préjudice aux entreprises (arrêt temporaire de l'activité, perte de certains produits,...). Cela représente des coûts supplémentaires imprévisibles et qui peuvent être élevés.

1.2.1.5. *L'enregistrement de la propriété*

**Tableau 14: Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type relatifs à l'enregistrement de la propriété**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	Le nombre de procédures exigées par la loi pour l'enregistrement des biens, est correct.	fréquence	1	11	32	23	4	3,25	0,84	1	Moyennement d'accord
		pourcentage	1,4	15,5	45,1	32,4	5,6				
2	Le délai nécessaire pour cet enregistrement est normal	fréquence	5	10	35	17	4	3,07	0,946	2	Moyennement d'accord
		pourcentage	7	14,1	49,3	23,9	5,6				
Total : enregistrement de la propriété							3,1620	0,8526	Moyennement d'accord		

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Concernant l'enregistrement de la propriété, nous avons une moyenne de 3,16 ; la plupart des répondants choisissent la modalité « Moyennement d'accord », car la plupart d'entre eux trouvent que les procédures administratives liées à l'enregistrement de la propriété sont plus ou moins correctes ; les autres, soit 16,9%, trouvent que ces procédures sont compliquées. Quant au délai requis pour cette tâche, 29,5 % jugent que ce délai est normal et 21,1% des entrepreneurs le trouve long.

1.2.1.6. *L'accès au crédit*

**Tableau 15 : Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type liés à l'accès au crédit**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	L'information sur le crédit (documents à fournir, conditions d'accès, possibilités de refus...) est accessible.	fréquence	1	11	36	21	2	3,17	0,774	1	Moyennement d'accord
		pourcentage	1,4	15,5	50,7	29,6	2,8				
2	Le nombre de documents exigés pour l'obtention d'un emprunt, est justifié.	fréquence	5	12	37	13	4	2,99	0,933	2	Moyennement d'accord
		pourcentage	7	16,9	52,1	18,3	5,6				
3	Le délai pour le traitement du dossier et l'accord de l'emprunt, est normal	fréquence	9	19	31	8	4	2,70	1,020	3	Moyennement d'accord
		pourcentage	12,7	26,8	43,7	11,3	5,6				
Total : Accès au crédit							2,9531	1,7994	Moyennement d'accord		

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Pour l'accès au crédit, les résultats affichent une moyenne de 2,95, les répondants sont moyennement d'accord sur les obstacles bureaucratiques liés à l'obtention d'un emprunt bancaire. Selon la majorité d'entre eux, les contraintes administratives liées à l'octroi du crédit sont plus ou moins justifiées. Quoiqu'un nombre important d'entrepreneurs (soit 39,5%) trouvent que le délai de traitement des demandes d'emprunt bancaire est long.

1.2.1.7. Impôts et taxes

**Tableau 16: Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type liés au paiement des impôts et taxes**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	Le temps nécessaire pour préparer, payer et déclarer les différents impôts et taxes, est normal.	fréquence	2	6	14	39	10	3,69	0,919	1	D'accord
		pourcentage	2,8	8,5	19,7	54,9	14,1				
2	Le nombre d'impôts et de taxes à payer, est correct.	fréquence	3	15	25	22	6	3,18	1,004	2	Moyennement d'accord
		pourcentage	4,2	21,1	35,2	31	8,5				
Total : Paiement des impôts et taxes							3,4366	0,8820		D'accord	

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSSV.24

D'après ce tableau, les démarches administratives (temps et nombre d'impôts) liées au paiement des taxes sont correctes. En effet, plus de la moitié des entrepreneurs trouvent que le temps nécessaire pour préparer, déclarer et payer les impôts et les taxes, est acceptable et beaucoup d'entre eux (soit 39,5%) trouvent que le nombre de taxes à payer par an est correct. Alors que le quart des répondants sont en désaccord, car ils estiment qu'ils payent trop d'impôts et 11,3 % trouvent que le temps consacré aux obligations fiscales est assez long. Ces résultats sont en contradiction avec les données fournis par Doing Business. Ainsi, selon les enquêtes de cette organisation, en 2019, un entrepreneur algérien consacre 265 heures par an pour préparer, déclarer et payer les impôts et les taxes alors que la moyenne de la région MENA est de 202,6 heures et la meilleure performance mondiale est de seulement 49 heures.

1.2.1.8. Exécution des contrats

**Tableau 17 : Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type liés à l'exécution des contrats**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	Le délai pour le règlement du litige, est correct.	fréquence	6	24	20	14	07	2,89	1,128	1	Moyennement D'accord
		pourcentage	8,5	33,8	28,2	19,7	9,9				
2	La procédure nécessaire pour le règlement de ce litige est simple.	fréquence	9	24	23	12	3	2,66	1,041	2	En désaccord
		pourcentage	12,7	33,8	32,4	16,9	4,2				
Total : Exécution des contrats							2,7746	1,0412	Moyennement d'accord		

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V. 24

Sur ce dernier point relatif au premier axe, le tableau montre une moyenne de 2,77. Sur les deux propositions liées à la démarche administrative pour le règlement d'un litige, la majorité des chefs d'entreprises sont en désaccord quant à la simplicité de la procédure. En effet, 42,3% des répondants trouvent que le délai pour le règlement des litiges est long contre 29,6% qui le trouvent normal et 46,5% estiment que la procédure exigée pour le règlement de ce litige est complexe contre 21,1% qui la trouvent simple. Ces résultats reflètent l'inefficience du système judiciaire algérien, qui est caractérisé par une bureaucratie excessive. En effet, selon le rapport du WEF, en 2019, l'Algérie obtient un score de 54 (sur une échelle de 0-100) concernant l'efficacité du système juridique dans le règlement des différends.

Nous pouvons ainsi résumer les résultats des huit dimensions qui composent le premier axe consacré à la bureaucratie formelle :

**Tableau 18 : Résumé des résultats de la première section « bureaucratie formelle »**

La dimension	Moyenne	Ecart type	ordre	Tendance
Création de l'entreprise	3,1315	0,886	3	Moyennement d'accord
Permis de construction	2,8662	1,0418	7	Moyennement d'accord
Acquisition d'un terrain d'assiette	2,46	1,19	9	En désaccord
Raccordement à l'électricité	3,0235	0,8569	4	Moyennement d'accord
enregistrement de la propriété	3,1620	0,8526	2	Moyennement d'accord
Accès au crédit	2,9531	0,7994	6	Moyennement d'accord
Paiement des impôts et taxes	3,4366	0,8820	1	Moyennement d'accord
Exécution des contrats	2,7746	1,0412	8	Moyennement d'accord
Total	2,9765	0,67585	5	Moyennement d'accord

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS

Selon les résultats de ce tableau, nous remarquons que le total des réponses sur les propositions liées à la complexité de la réglementation formelle, affiche une moyenne de 2,97. Donc, la majorité des entrepreneurs sont moyennement d'accord sur la complexité des procédures administratives imposées par l'Etat. Ils estiment que la réglementation formelle est plus ou moins simple, surtout en ce qui concerne la procédure administrative liée au paiement des impôts et des taxes qui selon les répondants est justifiée. Par contre pour la réglementation liée à l'acquisition d'un terrain d'assiette, les entrepreneurs sont en désaccord sur la question. Ils trouvent que les procédures administratives requises pour l'obtention d'un terrain sont vraiment lourdes et complexes et nécessitent beaucoup de temps. Donc, nous pouvons conclure que la bureaucratie est principalement présente lorsque l'entrepreneur veut obtenir un terrain pour implanter son entreprise.

### 1.2.2. Analyse des attitudes des entrepreneurs à l'égard de la qualité des administrations publiques

Les questions relatives à cette section du questionnaire ont pour but de connaître les avis des entrepreneurs quant à la qualité des services fournis par les agences de l'Etat. Le tableau ci-dessous fournit les résultats trouvés à partir des réponses de notre échantillon.

**Tableau 19: Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type liés à la qualité des administrations publiques**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	L'administration algérienne offre des services de qualité (accueil, écoute, communication...)	fréquence	17	16	24	10	4	2,55	1,69	4	En désaccord
		pourcentage	23,9	22,5	33,8	14,1	5,6				
2	Les fonctionnaires sont sérieux et motivés par leur travail.	fréquence	12	19	28	11	1	2,58	0,995	3	En désaccord
		pourcentage	16,9	26,8	39,4	15,5	1,4				
3	Ils sont compétents et maîtrisent leur travail	fréquence	9	16	32	13	1	2,73	0,956	2	Moyennement d'accord
		pourcentage	12,7	22,5	45,1	18,3	1,4				
4	l'administration est rapide dans l'exécution des services	fréquence	12	25	28	5	1	2,41	0,904	7	En désaccord
		pourcentage	16,9	35,2	39,4	7	1,4				
5	Les clients sont traités de la même manière	fréquence	19	26	19	6	1	2,56	1,024	8	En désaccord
		pourcentage	26,8	36,6	26,8	8,5	1,4				
6	Le système d'information dans les administrations est caractérisé par la transparence	fréquence	11	23	26	8	3	2,56	1,024	5	En désaccord
		pourcentage	15,5	32,4	36,6	11,3	4,2				
7	Les lois et procédures exigées sont stables	fréquence	12	27	20	10	2	2,48	1,026	6	En désaccord
		pourcentage	16,9	38	28,2	14,1	2,8				
8	Le dossier administratif demandé est conforme à la réglementation (nombre de pièces exigées)	fréquence	6	14	27	16	8	3,08	1,105	1	Moyennement d'accord
		pourcentage	8,5	19,7	38	22,5	11,3				
Total : qualité des administrations publiques							2,57	0,755	En désaccord		

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS

Concernant l'efficacité des administrations publiques, les résultats montrent une moyenne générale de 2,57 ; donc la majorité des entrepreneurs sont en désaccord sur l'efficacité des administrations publiques, ils jugent que ces dernières ne sont pas performantes.

En effet, 46,4% d'entre eux trouvent que les services non marchands offerts par les organismes de l'Etat sont de mauvaise qualité (mauvais accueil, agents qui ne sont pas à l'écoute, ...) ; 43,7% attestent que les fonctionnaires ne sont pas sérieux dans leur travail. Pour la compétence du service civil, la plupart des entrepreneurs (soit 45,1%) sont moyennement d'accord, Ils estiment que les

fonctionnaires maîtrisent plus ou moins leur tâche alors que 35,2% trouvent que ces fonctionnaires manquent de compétence.

Plus de 50% des répondants se plaignent de la lenteur des administrations publiques dans l'exécution des services sollicités. Sur ce point nous constatons que leurs opinions sont conformes aux résultats des enquêtes effectuées par Doing Business qui montrent que le délai nécessaire dans chaque étape que franchie un entrepreneur algérien, est long. Pour la question du principe du favoritisme ou clientélisme qui caractérise les agences de l'Etat, 63,4 % des entrepreneurs avancent que les fonctionnaires ne traitent pas les usagers de la même façon, car certains clients sont privilégiés. 47,9% des répondants trouvent que le système d'information au sein de ces organisations manque de transparence, car certaines informations dont ont besoin les entreprises ne sont pas divulguées ou bien elles manquent de clarté. Concernant la stabilité des procédures au sein des organismes publics, les entrepreneurs (soit 54,9% de l'échantillon) soulignent que les procédures administratives peuvent souvent changer.

### 1.2.3. Analyse des tendances des entrepreneurs concernant la bureaucratie informelle

Dans cette section, nous avons cité quelques comportements connus des agents de l'Etat et nous avons demandé aux répondants d'évaluer ces comportements. Les résultats des réponses se résument dans le tableau ci après :

**Tableau 20: Effectifs, Fréquences, moyenne et écart type liés à la bureaucratie informelle.**

Num	Questions	Mesure	Fréquence et pourcentage					Moyenne	Ecart type	Ordre	Tendance
			1	2	3	4	5				
1	Les papiers exigés par les agents ne sont pas prévus par la réglementation	fréquence	5	16	27	18	5	3,03	1,028	8	Moyennement d'accord
		pourcentage	7	22,5	38	25,4	7				
2	Les administrations sont caractérisées par l'absentéisme	fréquence	4	6	18	31	12	3,58	1,051	5	D'accord
		pourcentage	5,6	8,5	25,4	43,7	16,9				
3	Mauvais accueil par les employés	fréquence	3	12	23	21	12	3,38	1,087	7	Moyennement d'accord
		pourcentage	4,2	16,9	32,4	29,6	16,9				
4	Ils ne fournissent pas une information complète et transparente sur les dossiers à fournir, les procédures...	fréquence	4	5	20	27	15	3,62	1,074	4	D'accord
		pourcentage	5,6	7	28,2	38	21,1				
5	Ils vous dirigent vers d'autres guichets ou bureaux pour remplir votre tâche administrative	fréquence	4	7	17	24	19	3,66	1,146	2	D'accord
		pourcentage	5,6	9,9	23,9	33,8	26,8				

### CHAPITRE 03 : L'ETUDE EMPIRIQUE

6	Ils ne possèdent pas une autonomie dans la prise de décision et vous demandent souvent de voir avec leur supérieure hiérarchique	fréquence	5	1	13	30	22	3,89	1,090	1	D'accord
		pourcentage	7	1,4	18,3	42,3	31				
7	Ils ne sont pas dynamiques et freinent la réalisation de votre activité entrepreneuriale	fréquence	5	5	15	33	13	3,62	1,087	3	D'accord
		pourcentage	7	7	21,1	46,5	18,3				
8	Ils sont si décourageants qu'ils vous dissuadent parfois de réaliser votre projet	fréquence	7	11	13	22	18	3,46	1,296	6	D'accord
		pourcentage	9,9	15,5	18,3	31	25,4				
Total : le comportement des agents de l'Etat								3,53	0,8683	D'accord	

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS

Le tableau ci-dessus montre les résultats de l'enquête concernant la perception des entrepreneurs sur le comportement des agents de l'Etat. La moyenne des huit éléments qui constituent cet axe est de 3,53 ce qui traduit une tendance des réponses vers la modalité « D'accord ». Donc, la majorité des entrepreneurs sont d'accord sur le fait que les agents publics sont de vrais bureaucrates, car par leurs comportements immoraux, ils rendent la réglementation encore plus complexe.

Selon ces résultats, 32,4% des répondants pensent que les fonctionnaires exigent parfois des documents ou une procédure qui ne sont pas présents dans la réglementation. Plus de 60% des chefs d'entreprises estiment que les agents publics sont souvent absents à leur poste et 46,5% évoquent le mauvais accueil de la part de ces agents.

Concernant l'information fournie, 59% des entrepreneurs ont soulevé le problème d'asymétrie de l'information. Les fonctionnaires ne fournissent pas une information complète et claire sur le dossier à fournir, le délai du traitement,...etc. les usagers sont souvent obligés de se déplacer plusieurs fois pour un même dossier. L'explication qui nous paraît appropriée est que ces agents n'ont pas d'information précise (parce qu'ils ne maîtrisent pas leur travail ou qu'ils ne veulent pas faire l'effort de se renseigner auprès de leurs supérieurs sur certains points ambigus) ou que ces derniers veulent garder l'information pour eux afin d'embarrasser les usagers ou pour avoir des compensations financières ou autres.

Pour l'autonomie de la décision et la maîtrise de la fonction, 60,6% des entreprises ont répondu que les agents publics les dirigent souvent de bureau en bureau ou de guichets en guichet pour un service demandé et 73,3% des entrepreneurs pensent que les bureaucrates ne sont pas **autonomes** dans la prise de décision et demandent souvent aux usagers de solliciter leurs supérieurs hiérarchiques. Cela peut s'expliquer par le fait que les tâches ne sont pas bien réparties au sein des

administrations, les employés ne sont souvent pas à leur place, cela peut aussi s'expliquer par le fait que l'employé manque tellement d'intérêt et se sent dévalorisé qu'il oriente les usagers vers d'autres bureaux pour s'en débarrasser. Une autre explication que nous pouvons donner, est que l'excès de la réglementation, les contradictions au sein de cette réglementation et l'ambiguïté de certaines lois rendent l'agent public incapable de servir les usagers et les dirige donc vers ses supérieurs.

Concernant la motivation des fonctionnaires, la plupart des entrepreneurs (soit 64,8%) trouvent que ces fonctionnaires sont démotivés, ne sont pas dynamiques et freinent l'activité entrepreneuriale. Ceci peut s'expliquer par leur désintéressement (qui est une caractéristique importante des fonctions publiques (Hondegheem & vendenabeele, 2005, p. 463). Leur manque de motivation peut aussi s'expliquer par leur faible rémunération et leur inconscience du blocage qu'ils représentent à la création et au développement des entreprises.

Dans la dernière question liée à cet axe, plus de la moitié des entrepreneurs trouvent que le comportement des bureaucrates les décourage au point de les dissuader carrément de réaliser leur projet. En effet, les obstacles bureaucratiques créés par les agents publics, en exigeant d'autres documents ou en retardant le traitement des dossiers, font perdre un temps précieux pour les entrepreneurs et les font donc supporter des coûts de transaction supplémentaires. A force de se répéter, ce processus, les entrepreneurs ne sont plus intéressés et abandonnent certains projets.

## **2. Analyse descriptive bivariée**

Au niveau de cette sous section nous procéderons à la corrélation linéaire pour savoir s'il existe une corrélation entre les différentes variables explicatives intégrées dans notre modèle empirique. Nous utiliserons le coefficient de Pearson qui détermine l'importance de ces relations.

### **2.1. Relation entre la bureaucratie formelle et la bureaucratie informelle**

Nous allons utiliser le test de corrélation pour savoir s'il existe une relation entre les obstacles administratifs imposés par l'Etat et les barrières informelles créées par les agents publics.

Nous posons les hypothèses suivantes :

L'hypothèse nulle ( $H_0 : \rho = 0$ ) : le coefficient de corrélation linéaire entre la bureaucratie formelle et informelle n'est pas significatif.

L'hypothèse alternative ( $H_1 : \rho \neq 0$ ): le coefficient de corrélation linéaire entre la bureaucratie formelle et informelle est significatif.

**Tableau 21 : résultats de la corrélation de Pearson**

		Bureaucratie formelle	Bureaucratie informelle
<b>Bureaucratie formelle</b>	Corrélation de Pearson	<b>1</b>	<b>0,267*</b>
	P. value		<b>0,025</b>
<b>Bureaucratie informelle</b>	Corrélation de Pearson	<b>0,267*</b>	<b>1</b>
	P.value	<b>0,025</b>	
* la corrélation est significative au niveau 0,05			

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Les résultats du tableau montrent qu'il existe une relation linéaire positive (+ 0,267) entre la bureaucratie formelle et informelle. Nous remarquons aussi que la probabilité de Person est de 0,025, elle est donc inférieure à 0,05. Par conséquent, nous rejetons l'hypothèse nulle et nous acceptons l'hypothèse alternative qui stipule que la relation entre les deux variables est significative. Or, la valeur du coefficient est de 26,7% ce qui exprime une faible relation entre la bureaucratie formelle et informelle. Autrement dit, une réglementation complexe et lourde ne pousse pas forcément les agents de l'Etat à utiliser leur pouvoir discrétionnaire pour imposer des contraintes qui ne sont pas prévues par la loi.

## **2.2. Relation entre la bureaucratie formelle et l'efficacité des administrations publiques**

L'hypothèse nulle ( $H_0 : \rho = 0$ ) : le coefficient de corrélation linéaire entre la bureaucratie formelle et l'efficacité des administrations publiques n'est pas significatif.

L'hypothèse alternative ( $H_1 : \rho \neq 0$ ): le coefficient de corrélation linéaire entre la bureaucratie formelle et l'efficacité des administrations publiques est significatif.

**Tableau 22 : résultats de la corrélation entre la bureaucratie formelle et l'efficacité des administrations publiques**

		Bureaucratie formelle	Efficacité de l'administration pub.
Bureaucratie formelle	Corrélation de Pearson	<b>1</b>	<b>0,637**</b>
	P. value		<b>0,000</b>
Efficacité de l'administration pub.	Corrélation de Pearson	<b>0,637**</b>	<b>1</b>
	P. value	<b>0,000</b>	
** la corrélation est significative au niveau 0,01			

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V. 24

Selon le tableau, il existe une relation positive et significative entre les deux variables et cette relation est importante vu que le coefficient de Person est de 0,637.

### 2.3. Relation entre la bureaucratie informelle et l'efficacité des administrations publiques

L'hypothèse nulle ( $H_0 : \rho = 0$ ): le coefficient de corrélation linéaire entre la bureaucratie informelle et l'efficacité des administrations publiques n'est pas significatif.

L'hypothèse alternative ( $H_1 : \rho \neq 0$ ): le coefficient de corrélation linéaire entre la bureaucratie informelle et l'efficacité des administrations publiques est significatif

**Tableau 23 : résultats de la corrélation entre la bureaucratie informelle et l'efficacité des administrations publiques**

		Bureaucratie informelle	Efficacité de l'administration pub.
Bureaucratie informelle	Corrélation de Pearson	<b>1</b>	<b>0,065**</b>
	P. value		<b>0,588</b>
Efficacité de l'administration pub.	Corrélation de Pearson	<b>0,065**</b>	<b>1</b>
	P. value	<b>0,588</b>	
** la corrélation est significative au niveau 0,01			

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V 24

Les résultats du tableau montrent une P. Value de Person de 0,065 : le coefficient de corrélation n'est pas significative ; ce qui signifie qu'il n'existe pas de corrélation linéaire entre la bureaucratie informelle et la qualité des administrations publiques.

### 3. L'analyse de la variance (ANOVA)

L'objectif de cette analyse est de comparer les moyennes de l'échantillon pour savoir si la perception de la bureaucratie par les entreprises change selon certains critères, à savoir la taille de l'entreprise, l'activité principale de celle-ci et sa forme juridique. Afin de procéder à ce test, il faut d'abord vérifier ses conditions d'utilisation à savoir la normalité et l'homogénéité. Nous pouvons donc poser la question suivante : la taille de l'entreprise, sa nature juridique ou son activité principale influencent-elles la perception de la bureaucratie par les entrepreneurs de notre échantillon?

#### 3.1. Le test de normalité

Pour tester la normalité, nous utilisons le test de Kolmogorov Smirnov (K-S), si la p. value est supérieure à 0,05 alors les variables suivent une loi normale. Nous avons deux hypothèses :

*H<sub>0</sub> : les données suivent une loi normale*

*H<sub>1</sub> : les données ne suivent pas une loi normale*

Le tableau ci-dessous montre les résultats de ce test concernant les variables dépendantes : bureaucratie formelle, bureaucratie informelle et qualité de l'administration publique

**Tableau 24 : les résultats du test K-S de la distribution normale**

Variables	Moyenne	Ecart type	Statistique de S-K	P.value
Création de l'entreprise	3,13	0,88	0,93	0,200
Permis de construction	2,86	1,04	0,143	0,001
Acquisition d'un terrain d'assiette	2,46	1,11	0,224	0,000
Raccordement à l'électricité	3,02	0,85	0,123	0,010
Enregistrement de la propriété	3,16	0,85	0,213	0,000
Accès au crédit	2,95	0,79	0,209	0,000

Impôts et taxes	3,43	0,88	0,163	0,000
Exécution des contrats	2,77	1,041	0,138	0,002
Bureaucratie formelle	2,97	0,67	0,067	0,200
Efficacité des administrations publiques	2,57	0,75	0,088	0,200
Bureaucratie informelle	3,52	0,86	0,106	0,047
Seuil de signification : 0,05				

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V. 24

D'après ce tableau, nous remarquons que la P. value de sept dimensions qui constituent la bureaucratie formelle est inférieure à 0,05 ; donc nous rejetons l'hypothèse nulle et nous acceptons l'hypothèse alternative : ces variables ne suivent pas la loi normale. Pour la variable « création de l'entreprise » la P. value est de 0,2 > 0,05 donc cette variable suit la loi normale. Par contre, si nous prenons la bureaucratie formelle en tant qu'axe nous constatons que sa P. value > 0,05 donc la bureaucratie formelle suit une loi normale. Pour l'efficacité des administrations publiques, nous remarquons que sa P. value > 0,05 donc elle suit une loi normale. Quant à la bureaucratie informelle sa P. value < 0,05 donc cette variable ne suit pas la loi normale.

En se basant sur ces résultats, nous pouvons utiliser l'ANOVA seulement pour deux axes, à savoir : la bureaucratie formelle et l'efficacité des administrations publiques. Quant à la bureaucratie informelle, nous utiliserons un autre test non paramétrique, appelé le test de Kruskal - Wallis.

### 3.2. Les résultats du model ANOVA

#### 3.2.1. Bureaucratie formelle et qualité des administrations publiques en fonction de la taille de l'entreprise

Dans le premier cas nous allons procéder au model ANOVA à un facteur pour connaitre l'influence des trois facteurs cités sur la bureaucratie formelle. Il existe deux hypothèses :

*H<sub>0</sub> : il n'ya pas de différence entre les moyennes des deux groupes*

*H<sub>1</sub> : il existe une différence entre les moyennes des deux groupes*

**Tableau 25 : les résultats d'ANOVA (facteur : taille de l'entreprise)**

Test d'homogénéité				
Axes	Bureaucratie formelle		Qualité des adm. publiques	
Statistique de Levene	0,577		0,016	
Sig	0,632		0,997	
ANOVA				
Degré de liberté	Inter- groupes	Intra- groupes	Inter- groupes	Intra- groupes
	4	66	4	66
Somme des carrés	Inter- groupes	Intra- groupes	Inter- groupes	Intra- groupes
	0,775	31,198	1,395	38,562
F statistique	0,410		0,582	
Sig	0,801		0,677	

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Nous remarquons dans ce tableau que la P. value de Levene pour les deux axes (bureaucratie formelle et qualité des administrations publiques) est  $> 0.05$ , donc il existe une homogénéité des variances. Ainsi, La deuxième condition d'application d'ANOVA est donc vérifiée.

Pour les résultats d'ANOVA, nous remarquons que la P.value de Fisher  $> 0,05$  pour les deux axes, on accepte l'hypothèse  $H_0$  qui stipule l'égalité des moyennes. Donc, la taille de l'entreprise n'influence pas la perception de la bureaucratie formelle par les répondants, ni leur perception sur l'efficacité des administrations publiques. Autrement dit, les réponses des entrepreneurs ne varient pas en fonction de la variation de la taille de l'entreprise.

3.2.2. Bureaucratie formelle et efficacité des administrations publiques en fonction du statut juridique de l'entreprise

**Tableau 26: les résultats d'ANOVA : (facteur : forme juridique)**

Test d'homogénéité				
Axes	Bureaucratie formelle		Qualité des adm. publiques	
Statistique de Levene	0,301		0,045	
Sig	0,825		0,987	
ANOVA				
Degré de liberté	Inter- groupes	Intra- groupes	Inter- groupes	Intra- groupes
	3	67	3	67
somme des carrés	Inter- groupes	Intra- groupes	Inter- groupes	Intra- groupes
	2,256	29,718	2,748	37,174
F statistique	1,695		1,651	
Sig	0,176		0,186	

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Le test d'homogénéité pour les deux axes montre une P. value de Levene est supérieure à 0,05 donc les variables sont homogènes.

Les résultats d'ANOVA montrent une P.value de Fisher inférieure à 0,05 ce qui signifie que l'hypothèse alternative est rejeté : il n'existe pas de différence significative entre les moyennes des deux groupes (bureaucratie formelle/ forme juridique ; efficacité des administrations publiques/ forme juridique). Donc, la forme juridique n'influence pas les réponses des entrepreneurs concernant la bureaucratie formelle ou la qualité des administrations publiques. Leurs avis ne changent pas en fonction du statut juridique de l'entreprise.

3.2.3. Bureaucratie formelle et efficacité des administrations publiques en fonction du secteur d'activité de l'entreprise

Tableau 27: les résultats d'ANOVA : (facteur : activité de l'entreprise)

Test d'homogénéité				
Axes	Bureaucratie formelle		Qualité des adm. publiques	
Statistique de Levene	1,637		4,422	
Sig	0,189		0,007	
ANOVA				
Degré de liberté	Inter- groupes	Intra- groupes	Inter- groupes	Intra- groupes
	3	67	3	67
somme des carrés	Inter- groupes	Intra- groupes	Inter- groupes	Intra- groupes
	0,031	31,942		
F statistique	0,022			
Sig	0,996			

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Concernant le test d'homogénéité, nous remarquons que la P. Value de Levene de la bureaucratie formelle est  $> 0,05$ , donc il existe une homogénéité des variances. Par contre pour la variable : efficacité des administrations publiques la p.value =  $0,007 < 0,05$  donc les variances ne sont pas homogènes et par conséquent nous ne pouvons pas comparer les moyennes pour cette variable.

Les résultats de l'analyse de la variance pour la variable « bureaucratie formelle » en fonction de l'activité principale de l'entreprise montrent une p. value  $> 0,05$ , elle n'est donc pas significative au niveau de 5%. Donc, nous acceptons l'hypothèse nulle qui stipule qu'il n'y a pas de différence des moyennes et par conséquent le facteur "secteur d'activité" n'a pas d'influence sur la perception des entrepreneurs sur le degré de complexité de la réglementation formelle.

### 3.3. Le test de Kruskal-Wallis

Comme nous l'avons mentionné précédemment, ce test est utilisé à la place du test ANOVA lorsque la variable ne suit pas la loi normale. Donc, pour déterminer l'existence ou non d'un quelconque effet des critères mentionnés plus haut sur la bureaucratie informelle, nous utilisons ce test.

#### 3.3.1. Bureaucratie informelle en fonction de la taille de l'entreprise

H<sub>0</sub> : Il n'y a pas de différences statistiquement significatives au niveau de signification  $\alpha \leq 0,05$  des attitudes des entrepreneurs envers la bureaucratie informelle en fonction de la taille de l'entreprise.

H<sub>1</sub> : il existe des différences statistiquement significatives au niveau de signification  $\alpha \leq 0,05$  des attitudes des entrepreneurs envers la bureaucratie informelle en fonction de la taille de l'entreprise.

**Tableau 28: Les résultats du test de Kruskal-Wallis ( Bureaucratie informelle/ la taille de l'entreprise)**

Taille de l'entreprise	Le nombre d'unités	Rang moyen	Valeur Khi <sup>2</sup>	Niveau de signification
TPE	1	14	4,837	0,304
PE	21	31,86		
ME	40	39,54		
GE	9	70,5		
Total	71			

Source ; effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V.24

Les résultats du tableau montrent une valeur de Khi<sup>2</sup> de 4,837 avec un seuil de signification de 0,304. Donc, nous rejetons l'hypothèse alternative et nous acceptons l'hypothèse nulle. Ainsi, la perception des entrepreneurs à l'égard du comportement des bureaucrates ne change pas en fonction de la taille de l'entreprise. Autrement dit, les petites entreprises ne perçoivent pas plus de bureaucratie informelle que les plus grandes et vice versa.

#### 3.3.2. Bureaucratie informelle en fonction du statut juridique de l'entreprise

H<sub>0</sub> : Il n'y a pas de différences statistiquement significatives au niveau de signification  $\alpha \leq 0,05$  des attitudes des entrepreneurs envers la bureaucratie informelle en fonction de la forme juridique de l'entreprise

H<sub>1</sub> : il existe des différences statistiquement significatives au niveau de signification  $\alpha \leq 0,05$  des attitudes des entrepreneurs envers la bureaucratie informelle en fonction de la forme juridique de l'entreprise.

**Tableau 29 : Les résultats du test de Kruskal-Wallis (Bureaucratie informelle/ le statut juridique de l'entreprise)**

Statut juridique	Le nombre d'unités	Rang moyen	Valeur Khi <sup>2</sup>	Niveau de signification
EURL	13	33,65	1,621	0,655
SARL	41	34,51		
SPA	13	42,15		
SNC	4	38,88		
Total	71			

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V. 24

Selon le tableau, la valeur de Khi<sup>2</sup> est de 1,621 et sa P. value est de 0,655 > 0,05. Nous acceptons l'hypothèse nulle et nous rejetons l'hypothèse alternative. Donc, la forme juridique de l'entreprise n'a aucun effet sur les réponses des entrepreneurs concernant le comportement des agents publiques.

### 3.3.3. Bureaucratie informelle en fonction de l'activité principale de l'entreprise

H<sub>0</sub> : Il n'y a pas de différences statistiquement significatives au niveau de signification  $\alpha \leq 0,05$  des attitudes des entrepreneurs envers la bureaucratie informelle en fonction de l'activité principale de l'entreprise

H<sub>1</sub> : il existe des différences statistiquement significatives au niveau de signification  $\alpha \leq 0,05$  des attitudes des entrepreneurs envers la bureaucratie informelle en fonction de l'activité principale de l'entreprise.

**Tableau 30: Les résultats du test de Kruskal-Wallis (Bureaucratie informelle/ activité principale de l'entreprise)**

Activité principale	Le nombre d'unités	Rang moyen	Valeur Khi <sup>2</sup>	Niveau de signification
Industrielle	31	34,87	1,958	0,581
Commerciale	19	37,58		
Services	5	25,60		
Bâtiment et travaux publics	16	39,56		
Total	71			

Source : effectué par nos soins à partir des résultats de SPSS V. 24

D'après ce tableau, la valeur de  $khi^2 = 1,958$  avec un seuil de signification de 0,581, donc nous acceptons l'hypothèse nulle et nous rejetons l'hypothèse alternative qui stipule l'existence de différences. Cela nous permet de conclure que le secteur d'activité de l'entreprise n'influence pas la perception des entrepreneurs sur le comportement des bureaucrates.

#### 4. Analyse des questions ouvertes

En fin du questionnaire, il est demandé aux répondants de mentionner éventuellement d'autres obstacles non prévus dans le document d'enquête.

Ainsi, 30.13% des entrepreneurs se sont exprimés sur ce phénomène. Leurs avis sont résumés aux points suivant :

certain entrepreneurs se plaignent des difficultés administratives liées à l'acquisition d'un lot de terrain. Ils ne peuvent de ce fait se développer faute d'espace suffisant.

La majorité des répondants insistent sur l'inefficience de l'administration publique qu'ils attribuent à l'attitude négative des employés. Ces derniers manquant de sérieux et de compétence et ils pointent même du doigt le comportement de certains hauts fonctionnaires pour leur incompetence et leur lenteur dans la prise de décision.

Certains estiment que les agents de l'administration maîtrisent mal les textes réglementaires, et les interprètent à leur manière, favorisant au passage des usagers par rapport à d'autres.

Des entrepreneurs soulèvent des problèmes particuliers : l'un d'entre eux par exemple met en cause les retards administratifs et le système de sanction, jugé inacceptable et inéquitable notamment par le système judiciaire.

Un autre accuse Algérie Télécom, à cause de ses négligences et ses lenteurs (qui peuvent dépasser une année) dans les prestations des services.

En fin, quelques entrepreneurs proposent même des suggestions pour lutter contre le phénomène bureaucratique qui paralyse l'activité entrepreneuriale. Certains pensent que l'Etat devrait augmenter la rémunération du personnel administratif pour les motiver dans leur travail. D'autres suggèrent une réforme profonde de l'administration publique algérienne, en introduisant de nouvelles méthodes de gestion, en procédant à la formation des ressources humaines et en modifiant les critères de recrutement du personnel (car selon eux les agents publics y compris les hauts fonctionnaires ne sont pas recrutés par un système de mérite mais par le favoritisme). Une catégorie d'entrepreneurs pense que ce phénomène persistera tant que les mentalités ne changeront pas et cela demande beaucoup de temps, donc selon eux créer des liens privilégiés avec l'administration est indispensable pour qu'elle leur facilite les procédures administratives.

## 5. Synthèse des principaux résultats obtenus et test des hypothèses de l'étude

1. Concernant la bureaucratie formelle définie par les obstacles administratifs imposés par l'Etat, les résultats de notre étude ont montré que les réponses tendent vers la modalité « *Moyennement d'accord* ». Cependant, l'analyse détaillée de ces résultats nous permet de constater que la contrainte bureaucratique majeure citée par les entrepreneurs est relative à l'obtention d'un terrain d'assiette. En effet, 56,3 % des répondants trouvent que les formalités administratives et le délai requis pour cette opération s'avèrent lourds et longs. De plus, lorsque nous prenons à part chaque contrainte dans chaque tâche entrepreneuriale, nous constatons que la majorité des entrepreneurs de notre échantillon confirment que le délai d'attente pour certaines tâches (création de l'entreprise, permis de construction, acquisition d'un terrain d'assiette, enregistrement de la propriété et règlement d'un litige) est trop long.

A partir de ces résultats et interprétations, nous confirmons **la première hypothèse**, à savoir que le délai est l'un des principaux obstacles auquel font face les entrepreneurs mais nous l'infirmons en ce qui concerne le nombre de procédures que les entrepreneurs doivent accomplir pour effectuer une tâche.

2. En ce qui concerne la qualité des administrations publiques, nous avons cité quelques fonctions de ces dernières et nous avons demandé aux entrepreneurs d'évaluer l'efficacité de ces tâches administratives. En général, l'administration est jugée inefficace par la majorité des entrepreneurs. La défaillance des administrations se situe à plusieurs niveaux.

La manière de traiter les usagers qui s'avère inéquitable. En effet, 63,4% des entrepreneurs trouvent que les clients ne sont pas traités de la même façon car il existe un certain favoritisme qui privilégie un groupe particulier d'usagers au dépend des autres.

La majorité des répondants évoquent le problème d'instabilité des procédures administratives.

Les entrepreneurs invoquent la lenteur des administrations dans l'exécution des services.

Les chefs d'entreprises jugent que le système d'information manque de transparence et de clarté.

Les répondants estiment que l'administration offre des services médiocres et que les agents publics manquent de dynamisme et ne sont ni motivé ni sérieux dans leur travail.

Ainsi, à partir de ces résultats, nous pouvons confirmer **la deuxième hypothèse** qui énonce que les administrations publiques sont caractérisées par une bureaucratie excessive, exprimée par la médiocrité des services fournis aux usagers et la lenteur de l'appareil administratif qui se manifeste par les retards excessifs dans l'exécution des tâches.

3. S'agissant de la bureaucratie informelle, nous avons demandé aux entreprises de donner leur avis sur le comportement des fonctionnaires. Les résultats de l'enquête montrent que la moyenne des réponses est de 3,53. Ce chiffre traduit l'insatisfaction des entrepreneurs du comportement des bureaucrates. Ainsi, les entrepreneurs évoquent premièrement le manque d'autonomie des agents dans la prise de décision : dans certains cas, les simples agents ne possèdent pas le pouvoir de décision et orientent les usagers vers leurs supérieurs hiérarchiques. Non contrôlés par leur hiérarchie, certains agents manquent de sérieux dans leur travail se contentant souvent de diriger les usagers d'un guichet à l'autre.

Deuxièmement, les entrepreneurs citent le laxisme des employés de l'administration qui ralentissent souvent la réalisation de leurs projets soit par la mauvaise application de la réglementation ou par l'exigence d'autres procédures non prévues par la réglementation.

Troisièmement, les répondants invoquent le problème d'asymétrie de l'information qui existe entre eux et les bureaucrates. Ils trouvent que les agents publics ne leur fournissent pas toutes les informations nécessaires sur les procédures, la réglementation, les dossiers à fournir, ...etc.

Quatrièmement, les chefs d'entreprises se plaignent de l'absentéisme des fonctionnaires. Parfois, l'entrepreneur perd des heures ou même des jours à cause d'un document qui n'a pas pu être signé faute de l'absence du responsable. Enfin, il arrive que des investisseurs, poussés à bout par ces procédés abandonnent carrément leur projet.

Selon ces constatations, nous pouvons expliquer le comportement par trois éléments importants.

(1) L'absence de contrôle exécutif de la part du gouvernement sur les administrations publiques laisse une marge de manœuvre aux fonctionnaires (principalement les hauts responsables) pour imposer leurs propres lois. De plus, l'absence d'un système de sanction équitable ne fait qu'aggraver les choses.

(2) La faible rémunération des fonctionnaires les poussent à demander des pots de vin pour arrondir leur fin de mois en utilisant la bureaucratie comme moyen pour arriver à leur fin.

(3) Les petits fonctionnaires représentent une classe marginalisée par le gouvernement, ils ont donc l'impression d'être sans utilité importante. Alors pour se donner une valeur et compenser ce manque d'estime, ils se servent de leur pouvoir discrétionnaire, entravant ainsi les entreprises.

A partir de ces résultats et interprétations, nous pouvons confirmer **la troisième hypothèse** qui stipule que les agents publics sont eux aussi responsables du phénomène bureaucratique par leur comportement irresponsable et souvent contraire à l'éthique, envers les usagers.

Ce chapitre visait à connaître la perception des entreprises interrogées sur la complexité administrative et dans quelle mesure elle entrave leur activité entrepreneuriale. Ainsi, les résultats de l'enquête ont révélé que la bureaucratie formelle et particulièrement les longs délais liés aux procédures administratives, représentent un réel obstacle à leurs activités quotidiennes. Les répondants insistent aussi sur la médiocrité des services fournis par ces administrations ainsi que le comportement bureaucratique des agents publics qui se servent de leur pouvoir discrétionnaire pour créer d'avantage de barrières administratives.